



Canadian
human rights
commission

Commission
canadienne des
droits de la personne

Rapport sur les droits à l'égalité des femmes

DOCUMENT ARCHIVÉ

La mention « Document archivé » signifie que la Commission conserve cette information à des fins de référence seulement. Ce document n'est plus soumis aux normes de publication de la Commission et n'a pas été mis à jour depuis son archivage. Par conséquent, le document peut contenir des termes désuets ou vieillis ainsi que des renseignements qui ne sont plus à jour sur la législation et autres enjeux concernant les droits de la personne.

Les symboles suivants sont utilisés dans le présent document :

Symbole	Définition
E	Donnée à utiliser avec prudence; coefficient de variation entre 16,5 % et 33,3 %
F	Donnée trop difficile à vérifier pour être publiée
**	Donnée très proche de celle de la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Table des matières

Message du président	2
Contexte.....	4
Introduction	4
Méthodologie.....	5
Chapitre 1 : Portrait des femmes et des hommes adultes au Canada.....	9
Chapitre 2 : Éducation	14
Chapitre 3 : Emploi	23
Chapitre 4 : Bien-être économique.....	43
Chapitre 5 : Logement	51
Chapitre 6 : Santé.....	56
Chapitre 7 : Justice et sécurité	65
Chapitre 8 : Engagement politique et inclusion sociale	89
Bibliographie	100

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Dans *Rapport sur les droits à l'égalité des femmes*, nous présentons un bilan national de la situation des femmes adultes dans la société canadienne comparativement à celle des hommes adultes. Le rapport établira des points de repère pour mesurer les progrès quand d'autres études seront menées plus tard. Globalement, les résultats indiquent que la situation des femmes est meilleure que celle des hommes dans quelques dimensions du bien-être, mais que les femmes vivent encore des inégalités au Canada.

Le présent rapport se veut une synthèse des données recueillies par Statistique Canada du point de vue des droits à l'égalité. Sept dimensions du bien-être y sont évaluées : le bien-être économique, l'éducation, l'emploi, la santé, le logement, la justice et la sécurité, et l'inclusion politique et sociale. Cependant, dans le présent rapport, nous n'avons pas établi de distinction en fonction de la culture, de l'origine ethnique ni de la capacité physique et mentale. Ce rapport présente plutôt des données sur les droits à l'égalité de *toutes* les femmes adultes comparativement à *tous* les hommes adultes au Canada.

Comparativement aux hommes adultes, les Canadiennes sont moins bien payées dans la plupart des secteurs d'emploi. Les femmes sont plus susceptibles d'être en chômage. Un nombre supérieur de femmes comptent sur les transferts gouvernementaux comme leur principale source de revenus et les femmes sont plus désavantagées en matière de logement. Comparativement aux hommes, les Canadiennes sont plus nombreuses à ne pas se sentir en sécurité dans leur quartier et les femmes sont aussi plus nombreuses à dire subir de la violence physique de la part de leur ancien conjoint ou partenaire.

Du point de vue des droits à l'égalité, la conclusion la plus préoccupante est que les Canadiennes sont plus nombreuses que les hommes à se dire victimes de discrimination dans les activités du quotidien — dans les commerces, les institutions financières, les restaurants, et dans leurs déplacements en autobus, en métro ou en avion, ainsi que dans leur recherche d'un toit.

Les Canadiennes ont fait des gains importants sur la voie de l'égalité au fil du temps. Par contre, il subsiste de grands écarts. Nous ne pouvons pas en déduire qu'il y a de la discrimination dans tous les domaines où les statistiques montrent des écarts entre les femmes et les hommes. Cependant, dans l'ensemble et malgré les progrès accomplis depuis quelques décennies, les données recueillies indiquent que les Canadiennes n'ont pas encore autant de chances que les hommes de s'épanouir comme elles le veulent, à l'abri de toute discrimination.

David Langtry
Président par intérim

CONTEXTE

En 2010, la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) a publié le document intitulé *Cadre de documentation des droits à l'égalité*¹. Le Cadre est un outil visant à dresser un bilan global de l'égalité au Canada. Il établit des paramètres pour la présentation de données fiables sur le droit à l'égalité des groupes protégés par les lois adoptées au Canada pour protéger les droits de la personne, de manière à ce que ces données puissent servir à l'élaboration de politiques. Il permet aussi de repérer les lacunes dans les données disponibles concernant les enjeux d'égalité au Canada.

Il s'agit du troisième rapport qui s'appuie sur le Cadre. Il rend compte de la situation des femmes adultes par rapport à celle des hommes adultes au Canada. Il fait suite au *Rapport sur les droits à l'égalité des Autochtones* publié par la CCDP en 2013, lequel renferme des données sur les droits à l'égalité des Autochtones adultes des deux sexes au Canada. La CCDP a aussi publié en 2012 un document intitulé *Le Rapport sur les droits à l'égalité des personnes ayant une déficience*, lequel portait précisément sur les droits à l'égalité des Canadiennes et des Canadiens adultes vivant avec une déficience. Un prochain rapport fera état des droits à l'égalité des adultes canadiens — femmes et hommes — qui se déclarent membres d'une minorité visible.

INTRODUCTION

Le *Rapport sur les droits à l'égalité des femmes* dresse un bilan national de la situation des femmes adultes par rapport à celle des hommes adultes selon les sept dimensions du bien-être, largement considérées comme essentielles du point de vue des droits à l'égalité :

- bien-être économique,
- l'éducation,
- l'emploi,
- la santé,
- le logement,
- la justice et la sécurité,
- l'inclusion politique et sociale.

Le présent rapport regroupe les données existantes du point de vue des droits à l'égalité. Il vise à documenter la situation des femmes et des hommes quant à leur bien-être. Il ne s'agit pas d'un « bulletin de rendement » ni d'une évaluation du rendement du Canada. Le rapport établira des points de repère pour mesurer les progrès vers l'égalité (ou le manque d'égalité) quand d'autres études seront menées plus tard.

¹ Commission canadienne des droits de la personne (2010), *Cadre de documentation des droits à l'égalité*.

MÉTHODOLOGIE

Sources de données

Le *Cadre de documentation des droits à l'égalité* propose l'utilisation de sources de données existantes pour l'évaluation de chacune des sept dimensions du bien-être. Pour le présent rapport, nous avons utilisé plusieurs enquêtes réalisées par Statistique Canada comme sources de données.

Le Cadre ventile chaque dimension en une série d'indicateurs, et ces derniers en mesures. Ces indicateurs et mesures ont servi à déterminer et à sélectionner les variables pertinentes de chaque enquête. L'analyse de la documentation et les conseils d'experts ont aussi guidé cet aspect du projet.

Tout au long du rapport, l'âge a été retenu comme variable pour le plus grand nombre de mesures possibles; l'objectif était de dresser le tableau le plus précis possible en fonction des données disponibles. De même, autant que faire se peut, des données sur les femmes et les hommes adultes sont présentées pour les groupes d'âge suivants :

- adultes : 15 ans et plus
- adultes en âge de travailler : de 15 à 64 ans
- adultes plus jeunes en âge de travailler : de 25 à 54 ans
- adultes plus âgés en âge de travailler : de 55 à 64 ans
- aînés : 65 ans et plus

Les enquêtes et les bases de données suivantes ont servi à préparer le présent rapport.

- **Enquête sur la sécurité financière de 2005²** : Cette enquête brosse un portrait détaillé de la valeur nette du patrimoine des Canadiens. Des renseignements sont recueillis sur la valeur de l'ensemble des principaux avoirs financiers et non financiers et sur les sommes dues à l'égard des prêts hypothécaires, des véhicules, des cartes de crédit, des prêts étudiants et d'autres dettes.
- **Recensements de la population de 2006³ et 2011⁴** : Les recensements de la population visent à fournir des renseignements au sujet des caractéristiques démographiques et sociales de personnes vivant au Canada et des unités de logement qu'elles occupent.

² http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=1706&Instald=8244&SDDS=2620

³ <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/index-fra.cfm>

⁴ http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=114960&Instald=80682&SDDS=3901

- **Enquête nationale auprès des diplômés de 2007 (promotion de 2005)⁵** : Cette enquête recueille des données sur les acquis scolaires et les expériences professionnelles des personnes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires en 2005
- **Enquête sociale générale de 2008, cycle 22 sur les réseaux sociaux⁶** : Cette enquête recueille des données sur les réseaux sociaux et sur la participation sociale et communautaire. La population visée comprend toute personne âgée de 15 ans et plus qui réside dans l'une des 10 provinces et qui ne vit pas en établissement.
- **Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation⁷** : Les Canadiens participant à cette enquête étaient invités en 2009 à répondre à des questions sur leurs expériences en tant que victime d'un crime et sur leurs craintes et leurs perceptions par rapport au crime et au système de justice pénale.
- **Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2010⁸ et 2011⁹ — Composantes annuelles** : L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes a permis de recueillir des données dans le domaine de la santé au niveau intraprovincial (régions sociosanitaires ou régions sociosanitaires fusionnées). Cette enquête fournit des renseignements sur les déterminants de la santé, l'état de santé et l'utilisation du système de santé partout au Canada.
- **Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au manque de temps)¹⁰** : Cette enquête suit les changements relatifs à l'emploi du temps, y compris le bien-être et le stress lié au manque de temps.
- **Enquête sur la dynamique du travail et du revenu — Cinquième panel (2005-2010)¹¹** : L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ajoute une dimension nouvelle aux données d'enquête existantes en matière d'activité sur le marché du travail et de revenu : les changements qui touchent les personnes au cours d'une période donnée. Cette enquête est l'une des principales sources donnant une idée du bien-être économique des familles, des ménages et des particuliers canadiens.
- **Enquête sociale générale de 2011, cycle 25 sur la famille¹²** : Cette enquête permet de suivre les changements qui surviennent au sein des structures familiales, à l'égard des mariages, des unions libres, des enfants et des intentions de fécondité.

⁵http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=122603&Instald=53058&SDDS=5012

⁶http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=44601&Instald=30687&SDDS=5024

⁷http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=51198&Instald=49195&SDDS=4504

⁸http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=50653&Instald=81424&SDDS=3226

⁹http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=50653&Instald=114112&SDDS=3226

¹⁰http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4503

¹¹http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=1370&Instald=113808&SDDS=3889

¹²http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4501

- **Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle**¹³ : Cette enquête vise à créer et mettre à jour une base de données nationales sur les tribunaux de juridiction criminelle dans laquelle se trouvent des renseignements statistiques sur les comparutions, les accusations et les causes impliquant des jeunes et des adultes devant les tribunaux de juridiction criminelle au Canada.
- **Statistique canadienne de l'état civil — Base de données sur les décès**¹⁴ : Il s'agit d'une enquête administrative conçue pour recueillir annuellement des renseignements démographiques et médicaux sur tous les décès survenus au Canada auprès de tous les bureaux provinciaux et territoriaux de l'état civil.
- **Statistique canadienne de l'état civil — Base de données sur les mortinaissances**¹⁵ : Cette enquête administrative est conçue pour recueillir annuellement, auprès de tous les bureaux provinciaux et territoriaux de l'état civil, des renseignements démographiques sur toutes les mortinaissances (morts fœtales) survenues au Canada.
- **Statistique canadienne de l'état civil — Base de données sur les naissances**¹⁶ : Il s'agit d'une enquête administrative conçue pour recueillir annuellement, auprès de tous les bureaux provinciaux et territoriaux de l'état civil, des renseignements démographiques sur toutes les naissances vivantes survenues au Canada.

Méthode d'analyse

Comme nous l'avons déjà dit, le Cadre propose différents indicateurs et mesures visant à donner un sens aux sept dimensions du bien-être. Par exemple, la dimension « emploi » comprend cinq indicateurs et un éventail complet de mesures.

Dans le présent rapport, les proportions servent à comparer la situation des femmes adultes à celle des hommes. Les différences statistiquement significatives entre les proportions des groupes peuvent révéler l'existence d'inégalités.

Les renseignements sont présentés sous la forme de tableaux de fréquences et de données croisées. Une brève analyse descriptive est incluse. Nous avons aussi mesuré des tendances centrales (moyenne et médiane).

Toutes les comparaisons ont fait l'objet de tests statistiques, qui ont permis de déterminer si les différences entre les proportions sont significatives au niveau 0,05. Les différences non significatives sont signalées dans la légende des tableaux.

Les différences entre la situation des femmes adultes et celle des hommes adultes ne sont pas nécessairement une indication de discrimination au sens des lois sur les droits

¹³http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3312

¹⁴http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3233&Item_Id=1635

¹⁵http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3234&Item_Id=1530

¹⁶http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3231

de la personne en vigueur au Canada. D'autres facteurs peuvent expliquer les différences observées. Cependant, ces dernières peuvent indiquer des aspects qui nécessiteraient une étude plus approfondie.

Limites dans l'utilisation des données

Certaines limites s'appliquent à l'utilisation de données provenant de plusieurs enquêtes. Aucune des enquêtes utilisées pour l'élaboration du présent rapport n'a été réalisée dans le but d'évaluer précisément les droits à l'égalité. Comme chaque enquête avait en propre un objet, une structure, des définitions de concepts clés et des tailles d'échantillon, aucune comparaison entre les enquêtes n'a été faite

De plus, il a fallu renoncer à des mesures parce que des échantillons étaient si petits qu'ils ne nous permettaient pas de protéger les données, conformément aux exigences en matière de confidentialité. Par ailleurs, d'autres mesures ont été ignorées parce que leur coefficient de variation (CV) trop élevé rendait les résultats inacceptables¹⁷.

¹⁷ Le coefficient de variation sert à déterminer la fiabilité des données. Les valeurs suivantes sont utilisées :

- Si le coefficient de variation est supérieur à 33,3 %, les résultats sont considérés comme inacceptables et ne sont pas publiés.
- Si le coefficient de variation est supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %, les résultats sont considérés comme médiocres et doivent être utilisés avec prudence.
- Si le coefficient de variation est de 16,5 % ou moins, les résultats sont considérés comme acceptables et sont publiés sans restriction.

CHAPITRE 1 : PORTRAIT DES FEMMES ET DES HOMMES ADULTES AU CANADA

Ce chapitre présente un portrait global des femmes et des hommes adultes au Canada en utilisant les indicateurs démographiques suivants :

- 1) la distribution des femmes et des hommes adultes;
- 2) l'état matrimonial des femmes et des hommes adultes;
- 3) la composition de la famille des femmes et des hommes adultes.

Premier indicateur : Distribution des femmes et des hommes adultes

Tableau 1.1 : Distribution des adultes selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2011

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total		+/-	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
15 à 24 ans	2 140 965	7,7 %	2 224 625	8,0 %	4 365 590	15,7 %	-83 660	-0,3 %
25 à 54 ans	7 195 645	25,8 %	6 969 745	25,0 %	14 165 390	50,8 %	225 900	0,8 %
54 à 64 ans	2 243 315	8,0 %	2 149 990	7,7 %	4 393 305	15,8 %	93 325	0,3 %
65 ans et plus	2 746 280	9,9 %	2 198 770	7,9 %	4 945 050	17,7 %	547 510	2,0 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	14 326 205	51,4 %	13 543 130	48,6 %	27 869 335	100,0 %	783 075	2,8 %

Source : Recensement du Canada de 2011. Adapté du tableau thématique intitulé « Groupes d'âge (13) et sexe (3) pour la population du Canada, provinces et territoires, recensements de 1921 à 2011 »
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Sauf chez les 15 à 24 ans, il y a un peu plus de femmes adultes que d'hommes adultes au Canada dans tous les groupes d'âge.

Tableau 1.2 : Proportion d'adultes selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2011

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	14,9 %	16,4 %	-1,5 %
25 à 54 ans	50,2 %	51,5 %	-1,3 %
54 à 64 ans	15,7 %	15,9 %	-0,2 %
65 ans et plus	19,2 %	16,2 %	3,0 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	51,4 %	48,6 %	2,8 %

Source : Recensement du Canada de 2011. Adapté du tableau thématique intitulé « Groupes d'âge (13) et sexe (3) pour la population du Canada, provinces et territoires, recensements de 1921 à 2011 »

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Toutes proportions gardées, il y a moins de femmes que d'hommes adultes chez les 15 à 64 ans. On constate le contraire chez les 65 ans et plus.

Deuxième indicateur : État matrimonial des femmes et des hommes adultes

Tableau 1.3 : Proportion d'adultes selon l'état matrimonial, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2011

État matrimonial	15 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Mariée ou marié	45,8 %	44,3 %	1,5 %	55,6 %	73,6 %	-18,0 %	49,1 %	53,2 %	-4,1 %
En union libre	14,4 %	14,0 %	0,4 %	5,1 %	7,8 %	-2,7 %	11,3 %	12,1 %	-0,9 %
Veuve ou veuf	0,6 %	0,1 %	0,5 %	21,6 %	6,4 %	15,2 %	7,6 %	2,0 %	5,6 %
Séparée ou séparé	2,7 %	1,5 %	1,2 %	2,1 %	1,5 %	0,6 %	2,5 %	1,5 %	1,0 %
Divorcée ou divorcé	3,5 %	2,2 %	1,3 %	9,5 %	5,7 %	3,8 %	5,5 %	3,3 %	2,2 %
Célibataire (jamais mariée ou marié)	33,0 %	37,9 %	-4,9 %	6,1 %	5,1 %	1,0 %	24,0 %	27,8 %	-3,8 %

Source : Enquête sociale générale de 2011, cycle 25 sur la famille.

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

L'analyse de l'état matrimonial des adultes dégage deux grands constats.

Premièrement, la proportion de femmes de 55 ans et plus qui ont répondu être mariées est 18 % moins élevée que celle des hommes du même groupe d'âge. Deuxièmement, la proportion de femmes de 55 ans et plus qui ont répondu être veuves est 15,2 % plus élevée que celle des hommes du même groupe d'âge.

Composition de la famille des femmes et des hommes adultes

Tableau 1.4 : Proportion d'adultes selon la situation de famille, l'âge et le sexe — année de référence 2011

Situation de famille	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Couple seulement	7,0 %	2,0 %	5,0 %	19,5 %	19,2 %	0,3 %	48,7 %	61,9 %	-13,2 %	27,3 %	29,4 %	-2,1 %
Famille intacte ¹	58,6 %	64,6 %	-6,0 %	51,4 %	55,8 %	-4,4 %	10,4 %	17,1 %	-6,7 %	38,8 %	45,5 %	-6,6 %
Famille recomposée ²	8,8 %	9,6 %	-0,8 %	6,9 %	7,2 %	-0,3 %	0,8 %	1,9 %	-1,1 %	5,2 %	6,0 %	-0,8 %
Famille monoparentale	18,3 %	17,0 %	1,3 %	12,7 %	5,6 %	7,1 %	5,7 %	2,8 %	2,9 %	11,2 %	6,6 %	4,6 %
Personne vivant seule ³	7,1 %	6,9 %	0,2 %	9,5 %	12,2 %	-2,7 %	34,4 %	16,2 %	18,2 %	17,4 %	12,5 %	4,9 %

Source : Enquête sociale générale de 2011, cycle 25 sur la famille

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

¹ Les deux parents biologiques vivent ensemble.

² Avec ou sans enfant commun.

³ Aucun conjoint, partenaire ou enfant au foyer.

Quand on analyse la situation de famille des adultes, on remarque quelques faits intéressants :

- Une proportion plus élevée de femmes de 15 à 24 ans déclarent être en couple seulement. On constate le contraire dans le groupe des 55 ans et plus, puisque la proportion de femmes en couple seulement est 13,2 % moins élevée que celle des hommes.
- La proportion de femmes qui se disent membres d'une famille intacte est inférieure à celle des hommes dans tous les groupes d'âge.
- Toutes proportions gardées, plus de femmes sont membres d'une famille monoparentale, peu importe le groupe d'âge.
- La proportion de femmes de 55 ans et plus qui déclarent vivre seules est 18,2 % plus élevée que celle des hommes du même groupe d'âge.

Tableau 1.5 : Proportion d'adultes vivant une relation amoureuse stable sans habiter avec l'autre personne en ce moment selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2011

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	35,0 %	26,8 %	8,2 %
25 à 54 ans	27,3 %	26,0 %	1,3 %
55 à 64 ans	8,2 %	19,8 %	-11,6 %
65 ans et plus	3,4 %	13,6 %	-10,2 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	54,1 %	45,9 %	8,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2011, cycle 25 sur la famille
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes de 15 à 24 ans et de 25 à 54 ans qui déclarent vivre une relation amoureuse stable sans habiter avec leur conjoint en ce moment est plus élevée que celle des hommes. On constate le contraire chez les 55 à 64 ans et les 65 ans et plus.

Tableau 1.6 : Proportion d'adultes de 15 et plus indiquant la raison à l'origine d'une relation amoureuse stable avec une autre personne sans vivre ensemble selon la raison et le sexe — année de référence 2011

Raison	Femmes	Hommes	+/-
Les deux conjoints ont décidé de vivre séparément	28,9 %	23,5 %	5,4 %
La personne qui répond veut vivre séparément	6,0 %	5,9 %	0,1 %**
L'autre membre du couple veut vivre séparément	0,6 %	1,5 %	-0,9 %
Des circonstances particulières les y obligent	48,1 %	49,5 %	-1,4 %
Aucun des conjoints n'a songé à l'idée de vivre ensemble	16,3 %	19,5 %	-3,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2011, cycle 25 sur la famille
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

Près de 50 % des femmes et des hommes déclarent ne pas vivre avec leur conjoint ou conjointe parce que « les circonstances [les] y obligent ».

Tableau 1.7 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant la raison pour laquelle leur conjoint ou conjointe veut habiter séparément selon la raison principale et le sexe — année de référence 2011

Raison principale	Femmes	Hommes	+/-
Raison financière	8,8 %	8,5 %	0,3 %
Pour préserver leur indépendance	16,1 %	21,0 %	-4,8 %
Raison liée aux enfants	4,3 %	6,1 %	-1,9 %
Sentiment de ne pas être prêt ou prête à vivre ensemble	51,0 %	53,6 %	-2,6 %
Autre	11,2 %	10,8 %	0,4 %

Source : Enquête sociale générale de 2011, cycle 25 sur la famille
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Plus de 50 % des femmes et des hommes répondent que leur conjoint ou conjointe veut vivre séparément en raison d'un sentiment de ne pas être prêt ou prête à vivre ensemble, quand on leur demande la principale raison de leur situation.

CHAPITRE 2 : ÉDUCATION

L'éducation exerce un effet sur les niveaux de revenu et le bien-être économique. Elle est aussi un déterminant important de la santé humaine¹⁸, de l'équité et de l'amélioration du statut d'un individu¹⁹.

Le présent chapitre évalue six indicateurs pour savoir dans quelle mesure les femmes ont accès au système d'éducation comparativement aux hommes :

- 1) la fréquentation scolaire;
- 2) le niveau d'instruction;
- 3) le taux de décrochage scolaire au secondaire;
- 4) l'accès à du soutien aux études;
- 5) la confiance dans le système scolaire;
- 6) la discrimination à l'école ou lors de séances de formation.

Le Canada a ratifié des instruments internationaux des droits de la personne qui garantissent le droit à l'éducation, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 13) et la Convention relative aux droits de l'enfant (article 28).

L'article 10 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes précise que les femmes ont des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation.

Premier indicateur : Fréquentation scolaire

À l'échelle internationale, les données sur la fréquentation scolaire sont beaucoup utilisées pour déterminer dans quelle mesure les pays remplissent leurs obligations quant au droit à l'instruction de leurs citoyens²⁰. Cet indicateur s'appuie sur :

- les taux de fréquentation des écoles secondaires;
- les taux de fréquentation des établissements postsecondaires.

¹⁸Frank, J.W. et Mustard, J.F. (1994). "The Determinants of Health from a Historical Perspective" dans *Daedalus*, 123(4), 1-17.

¹⁹Programme des Nations Unies pour le développement (2006). *Rapport sur le développement humain*.

²⁰Commission canadienne des droits de la personne (2010). *Cadre de documentation des droits à l'égalité*.

Taux de fréquentation des écoles secondaires

Tableau 2.1 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus fréquentant une école secondaire selon le sexe — année de référence 2010

Femmes	Hommes	+/-
26,1 %	31,8 %	-5,7 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui fréquentent une école secondaire est inférieure à celle des hommes.

Taux de fréquentation des établissements postsecondaires

Tableau 2.2 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus fréquentant un établissement postsecondaire selon le type d'établissement et le sexe — année de référence 2010

Type d'établissement postsecondaire	Femmes	Hommes	+/-
Programme d'apprentissage	33,0 % ^E	49,6 %	-16,6 % ^E
École de métiers	6,0 %	10,4 %	-4,4 %
École de gestion ou de commerce	1,8 % ^E	2,2 % ^E	0,4 %
Collège ou institut de technologie ou d'arts appliqués	18,6 %	20,4 %	-1,8 %
Cégep	7,8 %	6,0 %	1,8 %
Université	44,1 %	33,2 %	10,9 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.
^E Donnée à utiliser avec prudence.

La proportion de femmes qui fréquentent une université est 10,9 % plus élevée que celle des hommes. Par contre, toutes proportions gardées, les femmes sont 16,6 % moins nombreuses que les hommes à suivre un programme d'apprentissage.

Deuxième indicateur : Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est le niveau de scolarité le plus élevé atteint par une personne. Il représente un indicateur du niveau de connaissances et de compétence atteint par une personne. Il permet aussi d'estimer la probabilité de réussite sur le marché du travail, en plus de nous renseigner sur les compétences disponibles pour la société et le marché du travail²¹. Bref, la compétitivité et la prospérité de l'économie du Canada sont lourdement tributaires des compétences de la population active. Les tendances des niveaux de scolarité peuvent également traduire les variations de l'accès à l'éducation et de l'équité des systèmes d'enseignement²².

Niveau d'instruction le plus élevé atteint

Tableau 2.3 : Niveau d'instruction le plus élevé atteint par les adultes de 15 ans et plus selon le niveau atteint et le sexe — année de référence 2010

Niveau d'instruction	Femmes	Hommes	+/-
Aucune fréquentation scolaire	0,5 %	0,3 % ^E	0,2 % ^E
Sans diplôme d'études secondaires	18,9 %	19,7 %	-0,8 %
Diplôme d'études secondaires	14,5 %	13,3 %	1,2 %
Études postsecondaires ou universitaires partielles (sans certificat)	7,7 %	8,6 %	-0,9 %
Études postsecondaires ou universitaires partielles (avec certificat)	6,2 %	6,1 %	0,1 %
Certificat d'études postsecondaires non universitaires	29,3 %	29,3 %	0,0 % ^{**}
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat	2,5 %	2,1 %	0,4 %
Baccalauréat ¹	15,3 %	14,2 %	1,1 %
Deuxième cycle ²	5,1 %	6,5 %	-1,4 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

^E Donnée à utiliser avec prudence.

^{**} La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

¹ Le baccalauréat comprend le diplôme en médecine, en dentisterie, en médecine vétérinaire, en optométrie ou le premier diplôme professionnel en droit.

² Les études de deuxième cycle comprennent les certificats ou diplômes universitaires supérieurs au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat (Ph. D.).

La proportion de femmes dont le niveau d'instruction le plus élevé est un diplôme d'études secondaires est légèrement supérieure à celle des hommes.

Quand on analyse les données pour le niveau d'études postsecondaires, on constate que, toutes proportions gardées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu un baccalauréat, mais moins nombreuses à suivre des études de deuxième cycle.

²¹Ressources humaines et développement des compétences Canada (2010). *Indicateurs de mieux-être au Canada : Apprentissage – Niveau de scolarité*. Renseignements tirés du site <http://www4.rhdcc.gc.ca/>

²² Statistique Canada (2007). *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

Troisième indicateur : Taux de décrochage scolaire au secondaire²³

Tableau 2.4 : Proportion d'adultes de 20 à 24 ans ayant décroché au secondaire selon le sexe — année de référence 2010

Femmes	Hommes	+/-
5,3 %	8,3 %	-3,0 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes de 20 à 24 ans ayant décroché au secondaire est inférieure de 3,0 % à celle des hommes du même groupe d'âge.

Quatrième indicateur : Accès à du soutien aux études

Cet indicateur porte sur l'accès à du soutien aux études en utilisant les mesures suivantes :

- le recours à un programme gouvernemental de prêts étudiants;
- le type de prêt étudiant accordé par un programme gouvernemental;
- le montant moyen que les étudiants doivent rembourser en vertu d'un programme gouvernemental de prêts étudiants;
- la difficulté à rembourser les prêts étudiants;
- les prêts étudiants en souffrance.

Recours à un programme gouvernemental de prêts étudiants

Tableau 2.5 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant obtenu des prêts étudiants en vertu d'un programme gouvernemental selon le sexe — année de référence 2007

Femmes	Hommes	+/-
46,8 %	41,4 %	5,4 %

Source : Enquête nationale auprès des diplômés de 2007 (promotion de 2005)
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui ont obtenu des prêts étudiants en vertu d'un programme gouvernemental est légèrement supérieure à celle des hommes.

²³ Aux fins du présent rapport, on parle de décrochage du secondaire lorsqu'une personne n'a fréquenté aucun établissement d'enseignement au cours de l'année de référence et a abandonné ses études avant d'obtenir son diplôme d'études secondaire.

Tableau 2.6 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant obtenu des prêts étudiants en vertu d'un programme gouvernemental selon le niveau de certification et le sexe — année de référence 2007

Niveau de scolarité	Femmes	Hommes	+/-
Certificat ou diplôme de formation professionnelle ou d'une école de métiers	36,2 %	27,2 %	9,0 %
Diplôme ou certificat d'études collégiales	43,0 %	36,0 %	7,0 %
Diplôme ou certificat universitaire inférieur au baccalauréat	47,5 %	40,9 %	6,6 %
Baccalauréat ou premier grade professionnel	50,3 %	50,7 %	-0,4 %**
Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat, mais inférieur à la maîtrise	57,1 %	64,6 %	-7,5 %
Maîtrise	51,8 %	47,5 %	4,3 %
Doctorat	49,3 %	44,3 %	5,0 %

Source : Enquête nationale auprès des diplômés de 2007 (promotion de 2005)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

Toutes proportions gardées, les femmes sont plus susceptibles d'avoir recours à un programme gouvernemental de prêts étudiants que les hommes, quel que soit le niveau de certification. On constate le contraire lorsqu'il s'agit d'un « baccalauréat ou premier grade professionnel » ou d'un « diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat, mais inférieur à la maîtrise ».

Type de prêts étudiants obtenus en vertu d'un programme gouvernemental

Tableau 2.7 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant obtenu certains types de prêts étudiants en vertu d'un programme gouvernemental selon le type de prêts et le sexe — année de référence 2007

Prêts accordés par un programme gouvernemental	Femmes	Hommes	+/-
Programme canadien de prêts étudiants	7,9 %	6,9 %	1,0 %
Programme provincial de prêts étudiants	34,9 %	38,9 %	-4,0 %
Les deux	57,2 %	54,3 %	2,9 %

Source : Enquête nationale auprès des diplômés de 2007 (promotion de 2005)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui ont eu recours à des prêts aux étudiants accordés par le « programme canadien de prêts aux étudiants » est légèrement supérieure à celle des hommes, alors qu'on constate le contraire pour le « programme provincial de prêts aux étudiants ».

Montant moyen dû par les emprunteurs aux programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants

Tableau 2.8 : Montant moyen dû par les emprunteurs de 15 ans et plus aux programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants selon le sexe — année de référence 2007

Femmes	Hommes	+/-
13 404 \$	12 667 \$	737 \$

Source : Enquête nationale auprès des diplômés de 2007 (promotion de 2005)
Tous les nombres sont arrondis au nombre entier le plus près.
Les montants sont indiqués en dollars.

Le montant moyen dû par les femmes aux programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants est légèrement plus élevé que celui dû par les hommes.

Difficulté à rembourser les prêts étudiants

Tableau 2.9 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus éprouvant de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants selon le sexe — année de référence 2007

Femmes	Hommes	+/-
22,5 %	20,1 %	2,4 %

Source : Enquête nationale auprès des diplômés de 2007 (promotion de 2005)
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui disent éprouver des difficultés à rembourser leurs prêts étudiants est légèrement supérieure à celle des hommes.

Tableau 2.10 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus éprouvant de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants selon le niveau de certification et le sexe — année de référence 2007

Niveau de scolarité	Femmes	Hommes	+/-
Certificat ou diplôme de formation professionnelle ou d'une école de métiers	24,0 %	15,1 %	8,9 %
Diplôme ou certificat d'études collégiales	27,5 %	20,4 %	7,1 %
Diplôme ou certificat universitaire inférieur au baccalauréat	17,8 % ^E	19,9 % ^E	-2,1 % ^E
Baccalauréat ou premier grade professionnel	21,0 %	21,7 %	-0,7 %
Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat	17,2 %	19,7 %	-2,5 %

Source : Enquête nationale auprès des diplômés de 2007 (promotion de 2005)
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

^E Donnée à utiliser avec prudence.

Toutes proportions gardées, le nombre de femmes ayant atteint un niveau de scolarisation inférieur au niveau universitaire et disant éprouver des difficultés à rembourser leur prêt étudiant est supérieur à celui des hommes dans la même situation. Par contre, les femmes ayant atteint le niveau universitaire sont moins susceptibles d'éprouver des difficultés à rembourser leur prêt étudiant que les hommes dans la même situation.

Prêts étudiants en souffrance

Tableau 2.11 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant des prêts étudiants en souffrance selon le sexe — année de référence 2007

Femmes	Hommes	+/-
7,1 %	7,8 %	-0,7 %

Source : Enquête nationale auprès des diplômés de 2007 (promotion de 2005)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes ayant des prêts étudiants en souffrance est légèrement inférieure à celle des hommes.

Cinquième indicateur : Confiance dans le système scolaire

Tableau 2.12 : Proportion d'adultes indiquant leur niveau de confiance dans le système scolaire selon le niveau de confiance, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2008

Niveau de confiance	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Une grande confiance	22,5 %	26,2 %	-3,8 %	18,9 %	19,3 %	-0,5 %	17,5 %	20,8 %	-3,3 %	20,9 %	24,2 %	-3,2 %	19,6 %	21,4 %	-1,8 %
Une assez grande confiance	56,6 %	56,0 %	0,6 %	59,4 %	58,4 %	1,0 %	57,8 %	55,3 %	2,5 %	56,9 %	53,4 %	3,5 %	58,4 %	56,9 %	1,4 %
Peu de confiance	14,7 %	18,0 %	-3,3 %	19,5 %	19,0 %	0,5 %	20,8 %	22,6 %	-1,8 %	19,9 %	19,8 %	0,1 %**	19,5 %	18,9 %	0,6 %
Aucune confiance	2,9 %	3,1 %	-0,1 %	2,7 %	2,7 %	0,0 %**	2,0 %	3,1 %	-1,0 %	2,3 %	2,5 %	-0,2 %	2,6 %	2,8 %	-0,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2008, cycle 22 sur les réseaux sociaux

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

Dans tous les groupes d'âge, la proportion de femmes qui disent avoir une « grande confiance » dans le système scolaire est inférieure à celle des hommes.

Sixième indicateur : Discrimination à l'école ou lors de séances de formation

Tableau 2.13 : Proportion d'adultes indiquant avoir été victimes de discrimination à l'école ou lors de séances de formation dans les cinq dernières années selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	47,8 %	42,3 %	5,5 %
25 ans et plus	10,3 %	7,6 %	2,7 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	17,5 %	16,2 %	1,3 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes indiquant avoir été victimes de discrimination à l'école ou lors de séances de formation est supérieure à celle des hommes dans tous les groupes d'âge.

CHAPITRE 3 : EMPLOI

Le droit à un traitement équitable au travail est garanti par tous les textes de loi sur les droits de la personne au Canada. Le fait d'avoir un emploi permet d'accroître ses revenus et peut améliorer considérablement la qualité de vie. Un emploi donne la possibilité d'interagir avec les autres et fournit les outils nécessaires pour accroître son autonomie. C'est aussi un bon indicateur d'inclusion sociale.

Les articles 6 et 7 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaissent le droit au travail, la possibilité de gagner sa vie et le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables.

Dans le présent chapitre, on décrit la situation d'emploi des femmes et des hommes adultes en utilisant les cinq indicateurs suivants :

- 1) la situation d'activité;
- 2) le lien entre la spécialisation et l'emploi;
- 3) les avantages liés au travail;
- 4) la qualité de l'emploi;
- 5) l'accès au soutien du revenu.

Premier indicateur : Situation d'activité

La situation d'activité est mesurée par :

- le fait que la personne ait une ou plusieurs situations d'activité;
- l'emploi selon le type de secteur d'activité;
- le type d'emploi;
- le lieu de travail;
- le chômage chronique.

L'article 11 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes reconnaît les mêmes droits pour les femmes et les hommes en matière d'emploi.

L'article 13 stipule que les femmes devraient avoir les mêmes droits que les hommes en ce qui concerne les prestations familiales.

Une ou plusieurs situations d'activité²⁴

Tableau 3.1 : Situation d'activité des adultes selon la situation d'activité, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Situation d'activité	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Personnes occupées toute l'année	37,5 %	31,9 %	5,6 %	68,7 %	75,9 %	-7,2 %	37,9 %	48,6 %	-10,7 %	56,2 %	62,3 %	-6,1 %
Personnes en chômage toute l'année	3,4 % ^E	3,4 % ^E	0,0 % ^{E**}	1,5 %	1,9 %	-0,4 %	1,7 % ^E	2,3 %	-0,6 % ^E	1,8 %	2,2 %	-0,4 %
Personnes inactives toute l'année	17,1 %	18,3 %	-1,2 %	14,4 %	7,0 %	7,4 %	51,7 %	38,2 %	13,5 %	24,5 %	16,4 %	8,0 %
Personnes occupées une partie de l'année et en chômage une partie de l'année	8,6 %	13,7 %	-5,1 %	5,9 %	8,7 %	-2,8 %	2,1 %	3,9 %	-1,8 %	5,3 %	8,3 %	-3,0 %
Personnes occupées une partie de l'année et inactives une partie de l'année	16,4 %	14,8 %	1,6 %	4,2 %	3,0 %	1,2 %	3,9 %	4,2 %	-0,3 %	5,9 %	5,2 %	0,7 %
Personnes en chômage une partie de l'année et inactives une partie de l'année	5,4 %	6,6 %	-1,2 %	1,8 % ^E	0,9 % ^E	0,9 % ^E	1,3 % ^E	1,1 % ^E	0,2 % ^E	2,2 %	1,9 %	0,3 %
Personnes occupées, en chômage et inactives à différents moments de l'année	11,7 %	11,3 %	0,4 %	3,6 %	2,5 %	1,1 %	1,3 %	1,7 %	-0,4 %	4,2 %	3,7 %	0,4 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

^E Donnée à utiliser avec prudence.

²⁴ Les personnes ayant plusieurs situations d'activité sont celles dont la situation d'activité a changé au cours de l'année de référence.

Sauf chez les 15 à 24 ans, les proportions de femmes ayant travaillé toute l'année sont inférieures à celles des hommes. On note la différence la plus marquée chez les 55 ans et plus, alors que la proportion de femmes ayant travaillé toute l'année est 10,7 % inférieure à celle des hommes.

Toutes proportions gardées, il y a davantage de femmes de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus qui ne sont pas sur le marché du travail toute l'année comparativement aux hommes. On note la différence la plus marquée chez les 55 ans et plus : la proportion de femmes n'étant pas sur le marché du travail toute l'année y est 13,5 % supérieure à celle des hommes.

Emploi selon le type de secteur d'activité

L'emploi selon le type de secteur d'activité est mesuré par :

- l'emploi selon le secteur d'activité;
- les revenus médians totaux provenant d'emplois rémunérés selon le secteur d'activité.

Emploi par secteur d'activité

Tableau 3.2 : Emploi des adultes selon le secteur d'activité, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Secteur d'activité	15 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Agriculture	1,3 %	2,5 %	-1,2 %	2,1 %	4,0 %	-1,9 %	1,5 %	2,8 %	-1,3 %
Foresterie, pêche, mines, extraction de pétrole et de gaz	0,9 %	3,2 %	-2,3 %	0,6 % ^E	3,4 %	-2,8 % ^E	0,8 %	3,2 %	-2,4 %
Services publics	0,4 % ^E	1,4 %	-1,0 % ^E	F	1,0 % ^E	F	0,5 %	1,3 %	-0,8 %
Construction	2,0 %	12,0 %	-10,0 %	2,1 % ^E	10,8 %	-8,7 % ^E	2,0 %	11,8 %	-9,8 %
Fabrication	5,4 %	12,9 %	-7,5 %	5,2 %	13,7 %	-8,5 %	5,4 %	13,1 %	-7,7 %
Commerce	16,1 %	15,2 %	0,9 %	14,4 %	11,8 %	2,6 %	15,8 %	14,6 %	1,2 %
Transport et entreposage	2,3 %	6,2 %	-3,9 %	2,8 % ^E	9,0 %	-6,2 % ^E	2,4 %	6,7 %	-4,3 %
Finance, assurances, immobilier et location	7,1 %	4,9 %	2,2 %	7,5 %	5,7 %	1,8 %	7,2 %	5,0 %	2,2 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,3 %	7,4 %	-1,1 %	7,2 %	8,8 %	-1,6 %	6,4 %	7,6 %	-1,2 %
Services d'enseignement	10,4 %	5,4 %	5,0 %	11,2 %	6,4 %	4,8 %	3,8 %	4,9 %	-1,1 %
Soins de santé et assistance sociale	20,1 %	3,8 %	16,3 %	21,9 %	4,0 %	17,9 %	10,5 %	5,6 %	5,0 %
Information, culture et loisirs	5,4 %	5,6 %	-0,2 %	3,4 %	3,7 %	-0,3 %	20,4 %	3,8 %	16,6 %
Hébergement et services de restauration	7,9 %	5,5 %	2,4 %	5,6 %	2,5 %	3,1 %	5,1 %	5,3 %	-0,2 %
Autres services	5,2 %	3,5 %	1,7 %	5,9 %	5,5 %	0,4 %	7,5 %	5,0 %	2,5 %
Administrations publiques	5,6 %	5,7 %	-0,1 %	4,2 %	5,1 %	-0,9 %	5,3 %	3,9 %	1,4 %
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	3,5 %	4,9 %	-1,4 %	5,0 %	4,9 %	0,1 %	5,4 %	5,6 %	-0,2 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

^E Donnée à utiliser avec prudence.

F Donnée trop difficile à vérifier pour être publiée.

Certaines observations méritent d'être soulevées en lien avec la proportion de femmes et d'hommes employés par secteur d'activité. Tout d'abord, les proportions de femmes de 15 à 54 ans et de 55 ans et plus qui travaillent dans le secteur de la construction sont respectivement 10 % et 8,7 % inférieures à celles des hommes. Ensuite, dans le secteur de la fabrication, les proportions de femmes dans ces deux groupes d'âge sont respectivement inférieures de 7,5 % et 8,5 % à celles des hommes.

Par contre, dans le secteur des services éducatifs, les proportions de femmes de 15 à 54 ans et de 55 ans et plus sont respectivement 5 % et 4,8 % supérieures à celles des hommes adultes. Enfin, dans ces mêmes groupes d'âge, les proportions de femmes adultes œuvrant dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale sont respectivement 16,3 % et 17,9 % supérieures à celles des hommes adultes.

Revenus médians totaux provenant d'emplois rémunérés selon le secteur d'activité

Tableau 3.3 : Revenus médians totaux d'adultes provenant d'emplois rémunérés²⁵ selon le secteur d'activité, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Secteur d'activité	Femmes		Hommes		+/-	
	15 à 54 ans	55 ans et plus	15 à 54 ans	55 ans et plus	15 à 54 ans	55 ans et plus
Agriculture	14 166 \$	20 659 \$	25 034 \$	30 000 \$	-10 868 \$	-9 341 \$
Foresterie, pêche, mines, extraction de pétrole et de gaz	33 984 \$	68 034 \$	55 066 \$	54 236 \$	-21 082 \$	13 798 \$
Services publics	53 732 \$	45 892 \$	73 245 \$	68 909 \$	-19 513 \$	-23 017 \$
Construction	30 456 \$	19 734 \$	38 040 \$	41 720 \$	-7 584 \$	-21 986 \$
Fabrication	31 516 \$	27 813 \$	42 054 \$	42 054 \$	-10 538 \$	-14 241 \$
Commerce	15 645 \$	19 351 \$	27 118 \$	35 246 \$	-11 473 \$	-15 895 \$
Transport et entreposage	34 134 \$	20 425 \$	48 395 \$	45 544 \$	-14 261 \$	-25 119 \$
Finance, assurances, immobilier et location	35 047 \$	40 038 \$	50 055 \$	53 385 \$	-15 008 \$	-13 347 \$
Services professionnels, scientifiques et techniques	34 682 \$	31 657 \$	52 477 \$	67 847 \$	-17 795 \$	-36 190 \$
Services d'enseignement	41 094 \$	36 441 \$	51 612 \$	54 513 \$	-10 518 \$	-18 072 \$
Soins de santé et assistance sociale	34 036 \$	35 045 \$	40 038 \$	48 220 \$	-6 002 \$	-13 175 \$
Information, culture et loisirs	20 076 \$	29 822 \$	33 235 \$	50 283 \$	-13 159 \$	-20 461 \$
Hébergement et services de restauration	10 326 \$	16 491 \$	11 738 \$	19 719 \$	-1 412 \$	-3 228 \$
Autres services	21 727 \$	18 250 \$	33 147 \$	31 396 \$	-11 420 \$	-13 146 \$
Administrations publiques	49 549 \$	44 432 \$	62 580 \$	61 102 \$	-13 031 \$	-16 670 \$
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	16 223 \$	21 013 \$	24 378 \$	25 415 \$	-8 155 \$	-4 402 \$

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010
Tous les nombres sont arrondis au nombre entier le plus proche.
Les données manquantes sont exclues.
Les montants sont indiqués en dollars.

Les femmes ont un revenu médian total inférieur à celui des hommes, sauf les femmes de 55 ans et plus qui travaillent dans le secteur de la foresterie, de la pêche, des mines et de l'extraction de pétrole et de gaz.

²⁵ Les montants comprennent les pourboires, les primes et les commissions.

Les différences entre les revenus médians totaux des femmes et des hommes de 15 à 54 ans sont toutes supérieures à 10 000 \$, sauf dans les secteurs de la construction; des soins de santé et de l'assistance sociale; de l'hébergement et de la restauration; des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien. Par ailleurs, on observe une différence de plus de 20 000 \$ entre les revenus médians totaux des femmes et ceux des hommes de 15 à 54 ans dans le secteur de la foresterie, de la pêche, des mines et de l'extraction de pétrole et de gaz. La plus faible différence entre les sexes se situe dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Quand on analyse les revenus médians totaux des femmes et des hommes de 55 ans et plus, on constate des différences dépassent 10 000 \$, sauf dans trois secteurs suivants : agriculture; hébergement et restauration; et services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien.

On constate aussi des différences de plus de 20 000 \$ entre les revenus médians totaux des femmes et ceux des hommes de 55 ans et plus dans les secteurs suivants : services publics; construction; transport et entreposage; services professionnels, scientifiques et techniques; et information, culture et loisirs. On remarque la différence la plus marquée dans le secteur des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien.

Type d'emploi

Le type d'emploi est mesuré par :

- l'emploi non permanent;
- le travail à temps partiel involontaire.

Emploi non permanent

Tableau 3.4 : Proportion d'adultes occupant un emploi non permanent selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	36,4 %	40,3 %	-3,9 %
25 à 54 ans	12,5 %	11,9 %	0,6 %
55 ans et plus	15,7 %	18,7 %	-3,0 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	17,0 %	17,7 %	-0,7 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Chez les 15 à 24 ans et les 55 ans et plus, les proportions de femmes occupant un emploi non permanent sont inférieures à celles des hommes.

Tableau 3.5 : Proportion d'adultes occupant un emploi non permanent selon le type d'emploi non permanent, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Type d'emploi non permanent	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Emploi saisonnier	28,1 %	42,4 %	-14,3 %	13,3 %	30,6 %	-17,3 %	19,5 %	37,2 %	-17,7 %	19,5 %	36,2 %	-16,7 %
Emploi temporaire ou d'une durée déterminée ou à forfait ¹	38,4 %	32,6 %	5,8 %	62,4 %	56,9 %	5,5 %	43,7 %	56,9 %	-13,2 %	51,2 %	45,0 %	6,1 %
Emploi occasionnel	33,6 %	25,2 %	8,4 %	24,3 %	12,5 %	11,8 %	36,8 %	21,8 %	15,0 %	29,4 %	18,8 %	10,5 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

¹ Sont inclus le travail non saisonnier et le travail effectué par l'entremise d'une agence de placement temporaire

La proportion des femmes occupant un travail saisonnier est nettement inférieure à celle des hommes dans tous les groupes d'âge. Par contre, toutes proportions gardées, les femmes sont plus susceptibles d'avoir un emploi occasionnel que les hommes, peu importe le groupe d'âge.

Travail à temps partiel involontaire

Tableau 3.6 : Proportion d'adultes travaillant à temps partiel, mais souhaitant travailler à temps plein selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	22,1 %	26,0 %	-3,9 %
25 à 54 ans	33,0 %	43,7 %	-10,7 %
55 ans et plus	19,5 %	29,5 %	-10,0 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	27,3 %	32,7 %	-5,5 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui travaillent à temps partiel, mais qui souhaitent travailler à temps plein, est inférieure à celle des hommes dans tous les groupes d'âge.

Lieu de travail

Tableau 3.7 : Proportion d'adultes travaillant habituellement à la maison selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	5,5 %	6,2 %	-0,7 %
25 à 54 ans	21,2 %	23,5 %	-2,3 %
55 à 64 ans	21,2 %	26,8 %	-5,6 %
65 ans et plus	38,8 %	41,3 %	-2,5 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	18,9 %	21,7 %	-2,8 %

Source : Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au manque de temps)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont moins susceptibles de travailler à la maison que les hommes.

Tableau 3.8 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant la principale raison pour laquelle ils travaillent à la maison selon le sexe — année de référence 2010

Raison	Femmes	Hommes	+/-
Soins ¹	12,3 %	4,2 %	8,1 %
Exigence du travail, pas le choix	20,5 %	24,2 %	-3,7 %
Lieu habituel de travail	36,5 %	28,9 %	7,6 %
Meilleures conditions de travail	20,2 %	23,9 %	-3,7 %
Économie de temps, d'argent	6,3 %	10,4 %	-4,1 %
Maison trop loin du travail pour faire la navette	1,5 %	2,9 %	-1,4 %
Autre	2,8 %	5,5 %	-2,7 %

Source : Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au manque de temps)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

¹ Les soins comprennent les soins des enfants, d'autres membres de la famille ou de proches. Il peut aussi s'agir d'autres obligations personnelles ou familiales.

Lorsqu'on analyse les raisons poussant les hommes et les femmes à travailler à la maison, on constate que plus de femmes (36,5 %) que d'hommes (28,9 %) disent travailler habituellement à la maison. La différence la plus marquée entre les femmes et les hommes s'observe dans les « soins », où la proportion de femmes est 8,1 % plus élevée que celle des hommes.

Chômage chronique

Par « chômeurs chroniques », on entend les personnes qui ont passé le plus de temps en chômage sur une période donnée²⁶.

Tableau 3.9 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus qui sont des chômeurs chroniques selon le sexe — année de référence 2010

Femme	Homme	+/-
9,9 %	9,3 %	0,6 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu — Cinquième panel (2005-2010)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

La proportion des femmes en chômage chronique dépasse légèrement celle des hommes.

²⁶ Dans le présent rapport, la population à l'étude provient de la cohorte du cinquième panel de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. La cohorte a été étudiée durant quatre ans (de 2007 à 2010), par un examen hebdomadaire de la situation professionnelle des répondants. La population en chômage se compose d'individus sur le marché du travail qui ont vécu au moins une période de chômage dans ces quatre années. Pour les personnes occupées, les pourcentages ont été calculés en fonction des semaines de chômage cumulées par rapport au nombre total de semaines sur le marché du travail. Les pourcentages ont par la suite été classés du plus petit au plus grand, le dernier décile (10 %) de la séquence représentant la population en chômage chronique. Autrement dit, on a déterminé que les chômeurs chroniques étaient le 10 % restant des chômeurs qui avaient passé l'essentiel de leur temps au chômage. Ce dernier groupe représente un important segment désavantagé de la cohorte des chômeurs.

Deuxième indicateur : Lien entre la spécialisation et l'emploi

Cet indicateur vise à évaluer la mesure dans laquelle les personnes disent occuper un emploi étroitement apparenté à leur domaine de spécialisation²⁷.

Tableau 3.10 : Proportion d'adultes occupant un emploi apparenté à leur domaine de spécialisation selon le degré de « parenté », le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Degré de « parenté »	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Étroitement apparenté	23,3 %	19,6 %	3,7 %	47,8 %	45,8 %	2,0 %	43,0 %	42,6 %	0,4 %	43,3 %	41,5 %	1,9 %
Quelque peu apparenté	14,0 %	12,9 %	1,1 %	17,5 %	16,4 %	1,1 %	18,1 %	18,4 %	-0,3 %	17,1 %	16,2 %	0,8 %
Aucunement apparenté	62,7 %	67,6 %	-4,9 %	34,7 %	37,9 %	-3,2 %	38,7 %	39,0 %	-0,3 %	39,6 %	42,3 %	-2,7 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Une forte proportion de femmes et d'hommes de 15 à 24 ans déclarent occuper un emploi aucunement apparenté à leur domaine de spécialisation. Par ailleurs, la proportion de femmes occupant un emploi aucunement apparenté à leur domaine de spécialisation est inférieure à celle des hommes dans tous les groupes d'âge.

²⁷Le *Cadre de documentation des droits à l'égalité* propose de faire état de la « reconnaissance des titres de compétences étrangers ». Dans le présent rapport, cet indicateur a été remplacé par la « reconnaissance des qualifications ». Une mesure a été retenue.

Troisième indicateur : Avantages liés au travail

Cet indicateur évalue les avantages liés au travail en mesurant :

- l'existence d'un régime d'assurance maladie et de soins de santé offert par l'employeur;
- l'existence d'un régime de retraite offert par l'employeur;
- l'existence d'un régime d'assurance vie ou invalidité offert par l'employeur;
- l'adhésion syndicale ou la couverture par une convention collective, ou les deux.

Existence d'un régime d'assurance maladie et de soins de santé offert par l'employeur

Tableau 3.11 : Proportion d'adultes couverts par un régime d'assurance maladie et de soins de santé offert par l'employeur selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	25,7 %	25,4 %	0,3 %
25 à 54 ans	68,4 %	75,6 %	-7,2 %
55 ans et plus	62,9 %	70,2 %	-7,3 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	60,5 %	66,5 %	-6,0 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Chez les 25 à 54 ans et les 55 ans et plus, les proportions de femmes qui sont couvertes par un régime d'assurance maladie et de soins de santé offert par l'employeur sont inférieures à celles des hommes.

Existence d'un régime de retraite offert par l'employeur

Tableau 3.12 : Proportion d'adultes couverts par un régime de retraite offert par l'employeur selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	12,7 %	14,7 %	-2,0 %
25 à 54 ans	52,2 %	52,3 %	-0,1 %
55 ans et plus	46,7 %	47,3 %	-0,6 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	44,9 %	45,3 %	-0,5 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes couvertes par un régime de retraite offert par l'employeur est légèrement plus faible que celle des hommes dans tous les groupes d'âge.

Existence d'un régime d'assurance vie ou invalidité offert par l'employeur

Tableau 3.13 : Proportion d'adultes couverts par un régime d'assurance vie ou invalidité offert par l'employeur selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	17,4 %	18,8 %	-1,4 %
25 à 54 ans	62,4 %	67,9 %	-5,5 %
55 ans et plus	55,6 %	64,2 %	-8,6 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	53,9 %	59,3 %	-5,4 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Peu importe le groupe d'âge, les femmes sont proportionnellement moins susceptibles que les hommes à bénéficier d'un régime d'assurance vie ou invalidité offert par l'employeur.

Adhésion syndicale ou couverture par une convention collective, ou les deux

Tableau 3.14 : Proportion d'adultes syndiqués ou couverts par une convention collective, ou les deux, selon le degré de protection, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Degré de protection	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Syndicat et convention collective	12,9 %	14,9 %	-2,0 %	33,3 %	30,7 %	2,6 %	33,3 %	32,1 %	1,2 %	29,7 %	28,3 %	1,4 %
Convention collective, mais pas de syndicat	2,3 % ^E	1,4 % ^E	0,9 % ^E	2,4 %	2,3 %	0,1 %	2,0 % ^E	3,8 % ^E	-1,8 % ^E	2,3 %	2,3 %	0,0 % ^{**}
Sans syndicat ni convention collective	84,2 %	83,7 %	0,5 %	64,5 %	67,0 %	-2,5 %	64,7 %	64,1 %	0,6 %	67,9 %	69,4 %	-1,4 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

^E Donnée à utiliser avec prudence.

^{**} La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

Peu importe le sexe, plus de 60 % des adultes ne sont pas syndiqués ou couverts par une convention collective dans tous les groupes d'âge. Par ailleurs, sauf chez les 15 à 24 ans, les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à être membres d'un syndicat ou à bénéficier d'une convention collective.

Quatrième indicateur : Qualité de l'emploi

Cet indicateur évalue la qualité de l'emploi en mesurant :

- la satisfaction de la personne à l'égard de son emploi;
- la conciliation travail-vie personnelle.

Satisfaction de la personne à l'égard de son emploi

Tableau 3.15 : Proportion d'adultes indiquant leur niveau de satisfaction à l'égard de leur emploi selon le niveau de satisfaction, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Niveau de satisfaction	15 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Très satisfaite / Très satisfait	25,8 %	26,2 %	-0,4 %	35,8 %	41,8 %	-6,0 %	27,5 %	29,1 %	-1,6 %
Satisfaite / Satisfait	49,7 %	49,1 %	0,6 %	48,7 %	47,1 %	1,6 %	49,5 %	48,7 %	0,8 %
Ni satisfaite ni insatisfaite / Ni satisfait ni insatisfait	14,2 %	14,9 %	-0,7 %	8,7 %	5,2 %	3,5 %	13,3 %	13,1 %	0,1 %
Insatisfaite / Insatisfait	10,2 %	9,7 %	0,5 %	6,9 %	5,8 %	1,1 %	9,7 %	9,0 %	0,7 %

Source : Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au manque de temps)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui se déclarent insatisfaites de leur emploi est légèrement supérieure à celle des hommes dans tous les groupes d'âge.

Tableau 3.16 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant la raison de leur insatisfaction concernant leur emploi selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Raison	Femmes	Hommes	+/-
Pas assez de temps à consacrer à la vie familiale	35,8 %	35,4 %	0,4 %
Trop de temps consacré à l'emploi ou à l'activité principale	34,1 %	32,2 %	1,9 %
Pas assez de temps à consacrer aux autres activités	20,2 %	25,1 %	-4,9 %
Raisons liées à l'emploi	26,0 %	27,9 %	-1,9 %
Ne peut trouver d'emploi approprié	5,3 %	5,3 %	0,0 %**
Raisons de santé	6,8 %	3,0 %	3,8 %
Raisons liées à la famille	4,0 %	3,0 %	1,0 %

Source : Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au manque de temps)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

Lorsqu'on analyse les raisons données par les femmes et les hommes qui témoignent de leur insatisfaction à l'égard de leur emploi, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à donner comme raison « pas assez de temps à consacrer à la vie familiale », « trop de temps consacré à l'emploi ou à l'activité principale », « raisons de santé » ou « raisons liées à la famille ».

Conciliation travail-vie familiale

Tableau 3.17 : Proportion d'adultes indiquant la fréquence de leurs difficultés à assumer leurs responsabilités familiales en raison du nombre d'heures passées au travail selon la fréquence, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Fréquence	15 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Tout le temps	1,9 %	2,8 %	-0,9 %	2,0 %	2,6 %	-0,6 %	1,9 %	2,7 %	-0,8 %
La plupart du temps	10,6 %	11,7 %	-1,1 %	7,3 %	5,0 %	2,3 %	10,0 %	10,5 %	-0,4 %
Rarement	54,5 %	52,5 %	2,0 %	40,7 %	39,4 %	1,3 %	52,2 %	50,2 %	2,1 %
Jamais	33,0 %	33,0 %	0,0 %**	49,9 %	53,0 %	-3,1 %	35,8 %	36,6 %	-0,8 %

Source : Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au manque de temps)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

Dans tous les groupes d'âge, il y a proportionnellement un peu moins de femmes que d'hommes qui disent avoir « tout le temps » de la difficulté à assumer leurs responsabilités familiales en raison du nombre d'heures passées au travail.

Tableau 3.18 : Proportion d'adultes indiquant la fréquence de leurs difficultés à se concentrer ou à assumer leurs responsabilités au travail en raison de leurs responsabilités familiales selon la fréquence, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Fréquence	Femmes	Hommes	+/-
Tout le temps	1,1 %	0,8 %	0,3 %
La plupart du temps	4,1 %	3,4 %	0,7 %
Rarement	45,8 %	43,2 %	2,6 %
Jamais	49,0 %	52,6 %	-3,6 %

Source : Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au manque de temps)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Environ 50 % des femmes et des hommes disent n'avoir « jamais » de difficulté à se concentrer ou à assumer leurs responsabilités au travail en raison de leurs responsabilités familiales. Cependant, plus de 40 % des femmes et des hommes disent avoir « rarement » de la difficulté à se concentrer ou à assumer leurs responsabilités au travail en raison de leurs responsabilités familiales.

Cinquième indicateur : Accès au soutien du revenu

Cet indicateur évalue l'accès au soutien du revenu en mesurant :

- les prestations d'assurance-emploi (assurance-chômage);
- les prestations d'aide sociale.

Prestations d'assurance-emploi (assurance-chômage)

Tableau 3.19 : Proportion d'adultes ayant reçu des prestations d'assurance-emploi selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	4,9 %	8,1 %	-3,2 %
25 à 54 ans	16,6 %	16,1 %	0,5 %
55 à 64 ans	8,8 %	12,1 %	-3,3 %
65 ans et plus	2,6 %	5,7 %	-3,1 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	12,4 %	13,5 %	-1,1 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Sauf dans le groupe des 25 à 54 ans, la proportion de femmes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi est inférieure à celle des hommes dans tous les groupes d'âge.

Prestations d'aide sociale

Tableau 3.20 : Proportion d'adultes ayant reçu des prestations d'aide sociale selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	4,3 %	3,5 %	0,8 %
25 à 54 ans	7,2 %	4,6 %	2,6 %
55 ans et plus	8,8 %	3,4 %	5,4 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	7,1 %	4,1 %	3,0 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui ont reçu des prestations d'aide sociale est supérieure à celle des hommes dans tous les groupes d'âge.

CHAPITRE 4 : BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE

Il est difficile de définir et de comprendre le bien-être économique. Il faut tenir compte de plusieurs indicateurs et mesures, puisqu'aucun indicateur ne peut à lui seul donner une idée exacte de cet aspect.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (articles 6 à 11) garantit le droit à un salaire équitable, à une rémunération égale pour un travail de valeur égale, à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant.

Le présent chapitre brosse un tableau du bien-être économique des femmes et des hommes à l'aide de quatre indicateurs²⁸ :

- 1) le revenu après impôt des ménages²⁹;
- 2) le faible revenu;
- 3) la richesse.

À moins d'indication contraire, toutes les données sur le revenu présentées reposent sur le revenu total après impôt³⁰.

²⁸Les données utilisées pour l'analyse longitudinale sont extraites du cinquième panel de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. L'analyse transversale a été effectuée à l'aide de données relatives à l'année de référence 2010.

²⁹Par revenu, on entend ici la somme du revenu du marché et des transferts gouvernementaux.

³⁰ Statistique Canada recommande d'utiliser le revenu après impôt pour deux raisons : premièrement, les revenus après impôt reflètent « [...] l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts [et] l'effet de l'impôt sur le revenu »; deuxièmement, « [...] étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt [...] », les revenus après impôt peuvent être utilisés pour tirer des conclusions plus précises sur le bien-être économique général des particuliers. Voir Giles, Philip (2004), *Mesure de faible revenu au Canada*, Série de documents de recherche – Revenu, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, n° 75F002MIF au catalogue – n° 011, p. 9.

Premier indicateur : Revenu après impôt des ménages

Cet indicateur évalue le revenu après impôt des ménages en mesurant :

- le revenu médian après impôt des ménages rajusté;
- le revenu médian après impôt des ménages rajusté par quintile.

Revenu médian après impôt des ménages rajusté

Tableau 4.1 : Revenu médian après impôt des ménages rajusté³¹ selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-	
			\$	%
15 à 24 ans	37 797 \$	39 017 \$	-1 220 \$	-3,1 %
25 à 54 ans	40 841 \$	42 211 \$	-1 730 \$	-3,2 %
55 à 64 ans	37 705 \$	42 815 \$	-5 110 \$	-11,9 %
65 ans et plus	30 643 \$	34 336 \$	-3 693 \$	-10,8 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les nombres sont arrondis au nombre entier le plus près.

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Les montants sont indiqués en dollars.

Les femmes ont un plus faible revenu médian après impôt des ménages rajusté que les hommes dans tous les groupes d'âge. La plus grande différence se situe chez les 55 à 64 ans, où les femmes ont un revenu médian après impôt des ménages rajusté inférieur de 11,9 % à celui des hommes.

³¹Le revenu médian est le point central séparant en deux parties égales la population selon le revenu. La mesure du revenu médian a été préférée à la mesure plus courante du revenu moyen, en partie parce qu'elle donne une meilleure indication de la répartition des revenus au sein de la population.

Revenu médian après impôt des ménages rajusté par quintile

Tableau 4.2 : Revenu médian après impôt des ménages rajusté selon le quintile, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Quintile (20 %)	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Quintile inférieur	16 540 \$	16 868 \$	-328 \$	17 490 \$	18 410 \$	-920 \$	14 682 \$	16 356 \$	-1 674 \$	17 828 \$	19 634 \$	-1 806 \$
Deuxième quintile	28 513 \$	28 832 \$	-319 \$	30 124 \$	31 034 \$	-910 \$	27 400 \$	30 908 \$	-3 508 \$	23 156 \$	26 626 \$	-3 470 \$
Troisième quintile	37 805 \$	39 057 \$	-1 252 \$	40 881 \$	42 211 \$	-1 330 \$	37 690 \$	42 808 \$	-5 118 \$	30 663 \$	34 340 \$	-3 677 \$
Quatrième quintile	49 936 \$	51 813 \$	-1 877 \$	52 906 \$	54 013 \$	-1 107 \$	50 514 \$	57 971 \$	-7 430 \$	41 057 \$	45 035 \$	-3 978 \$
Quintile supérieur	73 028 \$	75 891 \$	-2 863 \$	76 402 \$	76 845 \$	-443 \$	74 814 \$	83 828 \$	-9 014 \$	58 852 \$	62 954 \$	-4 102 \$

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les nombres sont arrondis au nombre entier le plus près.

Les données manquantes sont exclues.

Les montants sont indiqués en dollars.

Peu importe l'âge, les femmes ont un plus faible revenu médian après impôt des ménages rajusté dans tous les quintiles. Les différences vont de 319 \$ à 9 014 \$ de plus en faveur des hommes.

Deuxième indicateur : Faible revenu

Cet indicateur évalue le faible revenu en mesurant :

- la situation de faible revenu³²;
- l'écart relatif moyen de faible revenu;
- la situation de faible revenu persistant;
- les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu.

Dans le présent rapport, le seuil de la mesure de faible revenu³³ de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010 est utilisé pour déterminer si les personnes sont en situation de faible revenu.

Situation de faible revenu

Tableau 4.3 : Proportion d'adultes en situation de faible revenu selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	47,3 %	44,6 %	2,7 %
25 à 54 ans	37,3 %	34,2 %	3,1 %
55 à 64 ans	32,1 %	27,7 %	4,4 %
65 ans et plus	34,2 %	30,7 %	3,5 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	37,5 %	34,4 %	3,1 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes en situation de faible revenu est plus élevée que celle des hommes dans tous les groupes d'âge, particulièrement chez les 55 à 64 ans et les 65 ans et plus. Les femmes et les hommes en situation de faible revenu sont proportionnellement plus nombreux chez les 15 à 24 ans.

Par ailleurs, la proportion des femmes et des hommes en situation de faible revenu diminue à mesure que l'âge augmente, mais cette proportion augmente ensuite légèrement chez les 65 ans et plus.

³² Une personne en situation de faible revenu est une personne dont le revenu se situe sous le seuil de la mesure de faible revenu.

³³ La mesure de faible revenu est un pourcentage fixe (50 %) du revenu médian ajusté des ménages. Référence : Statistique Canada (2010), *Les lignes de faible revenu, 2008-2009*, Série de documents de recherche — Revenu, Ottawa, n° 75F0002M au catalogue — n° 005, page 11.

Écart relatif moyen de faible revenu

On considère qu'un ménage est en situation de faible revenu lorsque son revenu est inférieur au seuil de faible revenu. L'écart de faible revenu est un pourcentage qui indique à quel point le revenu du ménage est plus bas que le seuil de faible revenu.

On doit commencer par déterminer que le ménage est en situation de faible revenu et à quel montant se chiffre la différence. On peut ensuite calculer l'écart relatif de faible revenu. Par exemple, si le seuil de faible revenu est de 20 000 \$ et que le revenu d'un ménage est de 15 000 \$, l'écart de faible revenu est de 5 000 \$. Pour calculer l'écart relatif de faible revenu pour ce ménage, l'écart est divisé par le seuil de faible revenu : $5\,000\ \$ \div 20\,000\ \$ = 25\ \%$. L'écart relatif de faible revenu pour ce ménage est donc de 25 %. Autrement dit, le revenu du ménage est 25 % sous le seuil de mesure de faible revenu.

Dans le présent rapport, le seuil de mesure de faible revenu de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010 est utilisé pour calculer les écarts relatifs moyens de faible revenu.

Tableau 4.4 : Écart relatif moyen de faible revenu des adultes selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes
15 à 24 ans	16,1 %**	15,6 %**
25 à 54 ans	12,5 %	11,3 %
55 à 64 ans	10,9 %	9,4 %
65 ans et plus	6,6 %**	6,2 %**

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

L'écart relatif moyen de faible revenu des femmes est plus élevé que celui des hommes dans tous les groupes d'âge. Par ailleurs, l'écart relatif moyen de faible revenu des femmes et des hommes est plus élevé chez les 15 à 24 ans et diminue à mesure que l'âge augmente.

Situation de faible revenu persistant

Dans le présent rapport, la situation de faible revenu persistant est définie comme une situation de faible revenu se poursuivant pendant quatre années consécutives (2007-2010)³⁴.

Tableau 4.5 : Proportion d'adultes en situation de faible revenu persistant selon le groupe d'âge et le sexe — années de référence 2007-2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	22,4 %	18,4 %	4,0 %
25 à 54 ans	22,0 %	19,4 %	2,6 %
55 à 64 ans	8,7 %	10,9 %	-2,2 %
65 ans et plus	17,2 % ^E	18,9 % ^E	-1,7 % ^E
Population adulte totale (15 ans et plus)	20,2 %	18,0 %	2,2 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu — Cinquième panel (2005-2010)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

^E Donnée à utiliser avec prudence.

Chez les 15 à 24 ans et les 25 à 54 ans, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes en situation de faible revenu persistant. On constate le contraire chez les 55 à 64 ans et les 65 ans et plus.

³⁴Le faible revenu a été fixé par la mesure de faible revenu utilisée dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Cette mesure est un pourcentage fixe (50 %) du revenu médian ajusté des ménages. Le faible revenu persistant est calculé au moyen de la formule suivante :

$$\text{Proportion de personnes en situation de faible revenu persistant} = \frac{\text{Nombre de personnes en situation de faible revenu persistant selon le sexe}}{\text{Nombre total de personnes présentant les caractéristiques susmentionnées}} \times 100 \%$$

Transferts gouvernementaux comme principale source de revenus

Tableau 4.6 : Proportion d'adultes dont l'essentiel du revenu provient de transferts gouvernementaux³⁵ selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	12,4 %	11,0 %	1,4 %
25 à 54 ans	20,7 %	9,8 %	10,9 %
55 à 64 ans	24,7 %	15,5 %	9,2 %
65 ans et plus	73,3 %	55,7 %	17,6 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	29,6 %	18,0 %	11,6 %

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2010
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Peu importe l'âge, la proportion de femmes dont l'essentiel du revenu provient de transferts gouvernementaux est plus élevée que celle des hommes. On note les différences les plus marquées chez les 25 à 54 ans et les 65 ans et plus, puisque les proportions de femmes sont respectivement 10,9 % et 17,6 % plus élevées que celles des hommes.

³⁵Les transferts gouvernementaux comprennent tous les transferts des gouvernements fédéral et provinciaux, comme l'assurance-emploi, l'aide sociale, la sécurité de la vieillesse, les prestations fiscales canadiennes pour enfants, etc.

Troisième indicateur : Richesse

Cet indicateur évalue la richesse en mesurant :

- la valeur nette médiane³⁶;
- la valeur nette médiane par quintile.

Valeur nette médiane

Tableau 4.7 : Valeur nette médiane des adultes de 15 ans et plus agissant comme principal soutien économique selon le sexe — année de référence 2005

Femmes	Hommes	+/-
73 750 \$	132 400 \$	-58 650 \$

Source : Enquête sur la sécurité financière de 2005
Tous les nombres sont arrondis au nombre entier le plus près.
Les données manquantes sont exclues.
Les montants sont indiqués en dollars.

La valeur nette médiane des femmes est beaucoup plus basse que celle des hommes.

Valeur nette médiane par quintile

Tableau 4.8 : Valeur nette médiane des adultes de 15 ans et plus étant le principal soutien économique selon le quintile et le sexe — année de référence 2005

Quintile (20 %)	Femmes	Hommes		
			\$	%
Quintile inférieur	250 \$	1 150 \$	-900 \$	-78,3 %
Deuxième quintile	14 066 \$	39 470 \$	-25 404 \$	-64,4 %
Troisième quintile	73 750 \$	132 400 \$	-58 650 \$	-44,3 %
Quatrième quintile	201 200 \$	285 500 \$	-84 300 \$	-29,5 %
Quintile supérieur	540 800 \$	673 800 \$	-133 000 \$	-19,7 %

Source : Enquête sur la sécurité financière de 2005
Tous les nombres sont arrondis au nombre entier le plus près.
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.
Les montants sont indiqués en dollars.

La valeur nette médiane des femmes est beaucoup plus basse que celle des hommes dans tous les quintiles. On note la différence la plus marquée en proportion (%) dans le quintile inférieur où la valeur nette médiane des femmes est 78,3 % inférieure à celle des hommes. Les différences proportionnelles de la valeur nette médiane entre les femmes et les hommes décroissent graduellement dans les quintiles supérieurs.

³⁶L'Enquête sur la sécurité financière de 2005 calcule la « valeur nette » en additionnant tous les avoirs d'une famille et en soustrayant du résultat toutes les dettes. En d'autres termes, « la valeur nette du patrimoine d'une famille peut être vue comme le montant d'argent restant à sa disposition après la vente de tous ses avoirs et le remboursement de la totalité de ses dettes ». De plus, les données de l'ESF de 2005 ont été collectées par unité familiale et non pas par membre de la famille. Référence : Statistique Canada (2006). *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière – 2005*. Documents de recherche sur les pensions et le patrimoine, Ottawa, p. 10.

CHAPITRE 5 : LOGEMENT

Dans le présent chapitre, on passe en revue les conditions de logement des femmes et des hommes adultes en fonction de trois indicateurs :

- 1) la qualité et l'abordabilité du logement;
- 2) l'itinérance (sans-abrisme);
- 3) la discrimination dans l'accès au logement³⁷.

Un « logement suffisant » est un droit de la personne inscrit à l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Premier indicateur : Qualité et abordabilité du logement

Cet indicateur évalue la qualité et l'abordabilité du logement en mesurant :

- le besoin impérieux de logement;
- les logements nécessitant des réparations majeures;
- les dépenses pour le logement dépassant 30 % du revenu avant impôt des ménages;
- les dépenses pour le logement dépassant 50 % du revenu avant impôt des ménages.

Besoin impérieux de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement utilise le concept de « besoin impérieux de logement », qui comprend les éléments suivants :

- l'état du logement, pour savoir si le logement est de qualité convenable (p. ex. nécessité de faire des réparations majeures);
- la taille du logement ou le risque de surpeuplement (p. ex. nombre suffisant de chambres dans le logement en fonction de la taille et de la composition du ménage/de la famille);
- l'abordabilité, autrement dit les frais de logement comparativement à un loyer type dans la région. Il s'agit de savoir si les dépenses de logement représentent moins de 30 % du revenu ménager avant impôt.

La Société a établi des critères pour chacun de ces éléments. « On dit qu'un ménage éprouve un besoin impérieux en matière de logement si le logement qu'il occupe ne répond pas à un de ces critères et s'il doit consacrer 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité³⁸ ».

³⁷ Il s'agit de la discrimination au moment de chercher un endroit où vivre, ou au moment de louer ou d'acheter un domicile.

³⁸ Luffman, Jacqueline (2006). « Mesurer l'abordabilité du logement », dans *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, n° 11. N° 75-001-XIF au catalogue, p. 17.

Tableau 5.1 : Proportion d'adultes au sein d'un ménage ayant un besoin impérieux de logement selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2006

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 29 ans	11,9 %	10,0 %	1,9 %
30 à 44 ans	11,7 %	9,3 %	2,4 %
45 à 64 ans	9,3 %	8,1 %	1,2 %
65 ans et plus	14,0 %	7,4 %	6,6 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	11,3 %	8,8 %	2,6 %

Source : Adapté de la documentation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (données et indicateurs de recensement sur le logement)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

La proportion des femmes au sein d'un ménage ayant un besoin impérieux de logement est plus élevée que celle des hommes dans tous les groupes d'âge. On note la différence la plus marquée chez les 65 ans et plus, puisque la proportion de femmes ayant un besoin impérieux de logement y est 6,6 % plus élevée que celle des hommes.

Logements nécessitant des réparations majeures

Tableau 5.2 : Proportion d'adultes vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2006

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	8,0 %	7,8 %	0,2 %
55 ans et plus	5,9 %	6,0 %	-0,1 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	7,4 %	7,3 %	0,1 %

Source : Recensement de la population de 2006.

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Chez les 15 à 54 ans, une proportion légèrement plus élevée de femmes que d'hommes vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Dépenses pour le logement dépassant 30 % du revenu avant impôt des ménages

Tableau 5.3 : Proportion d'adultes dépensant pour leur logement plus de 30 % du revenu avant impôt de leur ménage³⁹ selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2006

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	50,7 %	44,8 %	5,9 %
25 à 54 ans	28,2 %	20,7 %	7,5 %
54 à 64 ans	29,1 %	16,4 %	12,7 %
65 ans et plus	35,0 %	14,9 %	20,1 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	31,1 %	19,4 %	11,7 %

Source : Recensement de la population de 2006.
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, on note une proportion beaucoup plus élevée de femmes que d'hommes qui dépensent pour leur logement plus de 30 % du revenu avant impôt de leur ménage. De plus, les différences proportionnelles augmentent avec l'âge. On note la différence la plus marquée chez les 65 ans et plus, puisque la proportion de femmes se chiffre à plus du double de celle des hommes.

³⁹ Fait à noter, les personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu avant impôt au logement ne sont pas inévitablement confrontées à un problème d'abordabilité du logement. Cette précision s'applique particulièrement aux ménages gagnant un revenu élevé.

Dépenses pour le logement dépassant 50 % du revenu avant impôt des ménages

Tableau 5.4 : Proportion d'adultes dépensant pour leur logement plus de 50 % du revenu avant impôt de leur ménage⁴⁰ selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2006

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	29,0 %	24,6 %	4,4 %
25 à 54 ans	12,3 %	9,0 %	3,3 %
54 à 64 ans	14,1 %	7,8 %	6,3 %
65 ans et plus	11,4 %	4,4 %	7,0 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	13,2 %	8,3 %	4,9 %

Source : Recensement de la population de 2006.
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, on note des proportions beaucoup plus élevées de femmes que d'hommes qui dépensent pour leur logement plus de 50 % du revenu avant impôt de leur ménage. On note aussi la différence la plus marquée chez les 65 ans et plus, puisque la proportion de femmes se chiffre à plus du double de celle des hommes.

Deuxième indicateur : Itinérance (sans-abrisme)

Cet indicateur vise à déterminer l'ampleur de l'itinérance (sans-abrisme) chez les adultes.

Tableau 5.5 : Proportion d'adultes ayant connu l'itinérance selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	1,9 %	2,2 %	-0,3 %
55 à 64 ans	1,1 %	3,3 %	-2,2 %
65 ans et plus	0,5 %	1,9 %	-1,4 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	1,5 %	2,3 %	-0,8 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, un peu moins de femmes que d'hommes ont connu l'itinérance, toutes proportions gardées.

⁴⁰ Fait à noter, les personnes qui consacrent plus de 50 % de leur revenu avant impôt au logement ne sont pas inévitablement confrontées à un problème d'abordabilité du logement. Cette précision s'applique particulièrement aux ménages gagnant un revenu élevé.

Troisième indicateur : Discrimination dans l'accès au logement

Tableau 5.6 : Proportion d'adultes ayant subi de la discrimination dans l'accès à un logement dans les cinq dernières années selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	11,0 %	7,7 %	3,3 %
55 et plus	4,5 %	7,4 %	-2,9 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	8,8 %	6,4 %	2,4 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes de 15 à 54 ans qui déclarent avoir subi de la discrimination dans l'accès à un logement est supérieure à celle des hommes. On constate le contraire chez les 55 ans et plus.

CHAPITRE 6 : SANTÉ

La *Loi canadienne sur la santé* précise que « [...] l'accès continu à des soins de santé de qualité, sans obstacle financier ou autre, sera déterminant pour la conservation et l'amélioration de la santé et du bien-être des Canadiens⁴¹ ».

Dans le présent chapitre, on utilise sept indicateurs pour analyser des questions liées à la santé des femmes et des hommes adultes :

- 1) l'accès aux services de santé;
- 2) l'indice de masse corporelle;
- 3) l'espérance de vie;
- 4) la santé mentale;
- 5) la confiance dans le système de santé;
- 6) les répercussions de l'état de santé sur le travail;
- 7) la discrimination dans les interactions avec des membres du personnel d'hôpitaux publics ou des professionnels de la santé.

En vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 12), les États parties reconnaissent « le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. »

L'article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes stipule que les femmes devraient avoir les mêmes moyens d'accéder aux services médicaux que les hommes.

Premier indicateur : Accès aux services de santé

L'accès aux services de santé est un indicateur central du bien-être. Il est un élément fondamental de la *Loi canadienne sur la santé*, et un indicateur direct du droit fondamental des Canadiens à des soins de santé universels⁴².

Cet indicateur est mesuré par :

- les besoins de santé non satisfaits;
- la raison de ne pas avoir obtenu les soins requis;
- l'accès à un médecin régulier;
- la raison de ne pas avoir eu accès à un médecin régulier.

⁴¹*Loi canadienne sur la santé*, L.R.C. (1985), ch. C-6.

⁴²Commission canadienne des droits de la personne (2010), *Cadre de documentation des droits à l'égalité*.

Besoins de santé non satisfaits

Tableau 6.1 : Proportion d'adultes indiquant avoir eu des besoins de santé non satisfaits selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	15,2 %	10,8 %	4,4 %
55 ans et plus	9,6 %	9,4 %	0,2 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	13,4 %	10,3 %	3,1 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2010 — Composante annuelle

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans tous les groupes d'âge à déclarer avoir eu des besoins de santé non satisfaits.

Raison de ne pas avoir obtenu les soins de santé nécessaires

Tableau 6.2 : Proportion d'adultes donnant la raison pour laquelle ils n'ont pas obtenu les soins de santé nécessaires selon la raison, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Raison	15 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Soins non disponibles dans la région	11,4 %	8,1 %	3,3 %	9,7 %	11,5 %	-1,8 %	11,0 %	9,1 %	1,9 %
Soins non disponibles à ce moment-là	19,5 %	11,7 %	7,8 %	19,9 %	19,6 %	0,3 %	19,6 %	13,9 %	5,7 %
Temps d'attente trop long	34,7 %	42,5 %	-7,8 %	39,0 %	40,6 %	-1,6 %	35,7 %	42,0 %	-6,3 %
Coût	9,6 %	8,5 % ^E	1,1 % ^E	9,6 %	8,7 % ^E	0,9 % ^E	9,6 %	8,6 %	1,0 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2010 — Composante annuelle

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

^E Donnée à utiliser avec prudence.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à déclarer ne pas avoir obtenu les soins nécessaires en raison de la non-disponibilité des soins à ce moment-là ou en raison du coût. En revanche, dans tous les groupes d'âge, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à déclarer que le temps d'attente était trop long.

Chez les 15 à 54 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer ne pas avoir obtenu les soins nécessaires parce qu'ils n'étaient pas disponibles dans la région. On constate le contraire chez les femmes et les hommes de 55 ans et plus.

Accès à un médecin régulier

Tableau 6.3 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant ne pas avoir un médecin régulier selon le sexe — année de référence 2011

Femmes	Hommes	+/-
11,2 %	19,8 %	-8,6 %

Source : Enquête sur la santé des collectivités canadiennes de 2011 — Composante annuelle
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui déclarent ne pas avoir de médecin régulier est inférieure de 8,6 % à celle des hommes.

Raison de ne pas avoir accès à un médecin régulier

Tableau 6.4 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant la raison pour laquelle ils n'ont pas de médecin régulier selon la raison et le sexe — année de référence 2011

Raison	Femmes	Hommes	+/-
Pas de médecin dans la région	20,3 %	13,4 %	6,9 %
Aucun médecin ne prend de nouveau patient	22,3 %	20,6 %	1,7 %

Source : Enquête sur la santé des collectivités canadiennes de 2011 — Composante annuelle
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Les proportions de femmes indiquant qu'il n'y pas de médecin dans leur région ou qu'aucun médecin ne prend de nouveaux patients sont respectivement 6,9 % et 1,7 % supérieures à celles des hommes.

Deuxième indicateur : Indice de masse corporelle

Cet indicateur analyse l'indice de masse corporelle (IMC) des adultes. Les données sur l'IMC proviennent de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes menée en 2011 dans laquelle les personnes devaient déclarer leur taille et leur poids. Ces renseignements ont ensuite été utilisés par Statistique Canada pour calculer l'IMC de la personne⁴³.

Tableau 6.5 : IMC des adultes de 18 ans et plus selon la catégorie d'IMC et le sexe — année de référence 2011

Catégorie d'IMC	Femmes	Hommes	+/-
Poids insuffisant	4,0 %	F	F
Poids normal	51,8 %	38,9 %	12,9 %
Embonpoint	27,4 %	40,2 %	-12,8 %
Obésité, classe I	11,2 %	15,4 %	-4,2 %
Obésité, classe II	3,8 %	3,3 %	0,5 %
Obésité, classe III	1,9 %	1,1 % ^E	0,8 % ^E

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2011.

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

^E Donnée à utiliser avec prudence.

F Donnée trop difficile à vérifier pour être publiée.

Les femmes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les hommes à être classées dans la catégorie « poids normal ». Les femmes classées dans la catégorie « embonpoint » sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les hommes.

La proportion de femmes qui sont classées dans la catégorie « Obésité, classe I » est légèrement inférieure à celle des hommes. On remarque le contraire dans les catégories « obésité, classe II » et « obésité, classe III ».

⁴³ En excluant les femmes âgées entre 18 et 49 ans qui étaient enceintes ou n'ont pas répondu à la question sur la grossesse, la variable classe les répondants adultes âgés de 18 ans et plus dans les catégories suivantes, en fonction de leur IMC :

- Poids insuffisant (IMC de moins de 18,50) : risque accru pour la santé;
- Poids normal (IMC entre 18,50 et 24,99) : risque le moins élevé pour la santé;
- Embonpoint (IMC entre 25,00 et 29,99) : risque accru pour la santé;
- Obésité, classe I (IMC entre 30,00 et 34,99) : risque élevé pour la santé;
- Obésité, classe II (IMC entre 35,00 et 39,99) : risque très élevé pour la santé;
- Obésité, classe III (IMC de 40,00 et plus) : risque extrêmement élevé.

Troisième indicateur : Espérance de vie

L'espérance de vie est le nombre d'années que devrait en principe vivre une personne, selon les statistiques de mortalité sur la période d'observation retenue. Cet indicateur fournit des comparaisons fiables de l'état de santé général d'une population au fil du temps et entre les pays, et représente une mesure de la qualité de vie globale⁴⁴.

Tableau 6.6 : Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe — années de référence 2007 et 2009

Espérance de vie (en années)	Femmes	Hommes	+/-
À la naissance	83,3	78,8	4,5
À 65 ans	21,6	18,5	3,1

Source : Adapté du tableau 102-0512 dans la base de données CANSIM

Les femmes ont une plus grande espérance de vie à la naissance et à 65 ans comparativement aux hommes.

⁴⁴Statistique Canada (2007), *Indicateurs de la santé*. N° 82-221-XIF au catalogue.

Quatrième indicateur : Santé mentale

Dans le présent rapport, la santé mentale est considérée comme un indicateur distinct de la santé, et on y mesure le taux d'évaluation de leur propre santé mentale par les répondants. La perception qu'ont les gens de leur santé mentale est une indication de leur état de santé actuel et sert de complément aux autres indicateurs de la santé⁴⁵. De plus, les gens sont de plus en plus sensibles à l'incapacité liée à la santé mentale, mais les personnes ayant des troubles de santé mentale souffrent encore de stigmatisation et rencontrent toujours des obstacles en matière de recherche d'emploi et d'accès aux services.

Cet indicateur est mesuré par :

- le stress dans la vie;
- le stress au travail;
- les troubles de l'humeur;
- les troubles anxieux.

Stress dans la vie

Tableau 6.7 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant leur niveau de stress dans la vie selon le niveau de stress et le sexe — année de référence 2011

Niveau de stress dans la vie	Femmes	Hommes	+/-
Pas du tout stressée ou stressé	9,8 %	13,6 %	-3,8 %
Pas tellement stressée ou stressé	23,0 %	23,4 %	-0,4 %
Un peu stressée ou stressé	42,1 %	40,8 %	1,3 %
Assez stressée ou stressé	21,5 %	18,7 %	2,8 %
Extrêmement stressée ou stressé	3,7 %	3,5 %	0,2 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2011 — Composante annuelle
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Les femmes sont proportionnellement moins portées à répondre être « pas du tout stressée » dans la vie comparativement aux hommes.

⁴⁵Santé Canada (2006), *Les Canadiens et les Canadiennes en santé : Rapport fédéral sur les indicateurs comparables de la santé 2006*.

Stress au travail

Tableau 6.8 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant leur niveau de stress au travail selon le niveau de stress et le sexe — année de référence 2011

Niveau de stress au travail	Femmes	Hommes	+/-
Pas du tout stressée ou stressé	9,0 %	11,1 %	-2,1 %
Pas tellement stressée ou stressé	19,4 %	19,6 %	-0,2 %
Un peu stressée ou stressé	41,2 %	42,2 %	-1,0 %
Assez stressée ou stressé	24,8 %	22,5 %	2,3 %
Extrêmement stressée ou stressé	5,6 %	4,5 %	1,1 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2011 — Composante annuelle
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Les femmes sont proportionnellement un peu plus portées à répondre être « assez stressée » ou « extrêmement stressée » au travail.

Troubles de l'humeur

Tableau 6.9 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant avoir un trouble de l'humeur diagnostiqué selon le sexe — année de référence 2011

Femmes	Hommes	+/-
9,6 %	5,1 %	4,5 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2011 — Composante annuelle
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à indiquer avoir un trouble de l'humeur diagnostiqué.

Troubles anxieux

Tableau 6.10 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant avoir un trouble anxieux diagnostiqué selon le sexe — année de référence 2011

Femmes	Hommes	+/-
8,1 %	4,8 %	3,3 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2011 — Composante annuelle
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La proportion de femmes qui indiquent avoir un trouble anxieux diagnostiqué est supérieure à celle des hommes.

Cinquième indicateur : Confiance dans le système de santé

Tableau 6.11 : Proportion d'adultes indiquant leur niveau de confiance dans le système de santé selon le niveau de confiance, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2008

Niveau de confiance	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Une grande confiance	24,6 %	29,7 %	-0,5 %	18,0 %	19,5 %	-1,5 %	18,9 %	25,0 %	-6,1 %	29,8 %	33,4 %	-3,6 %	21,2 %	24,0 %	-2,8 %
Une certaine confiance	57,2 %	54,6 %	2,6 %	55,2 %	53,9 %	1,3 %	51,4 %	51,0 %	0,4 %	46,3 %	46,1 %	0,2 %	53,5 %	52,5 %	1,0 %
Peu de confiance	15,7 %	13,8 %	1,9 %	23,2 %	23,0 %	0,2 %	25,5 %	20,8 %	4,7 %	20,7 %	17,7 %	3,0 %	21,9 %	20,4 %	1,5 %
Aucune confiance	2,5 %	1,9 %	0,6 %	3,6 %	3,7 %	-0,1 %	4,3 %	3,2 %	1,1 %	3,2 %	2,8 %	0,4 %	3,4 %	3,2 %	0,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2008, cycle 22 sur les réseaux sociaux
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à indiquer avoir « une grande confiance » dans le système de santé.

Sixième indicateur : Répercussions de l'état de santé sur le travail

Tableau 6.12 : Proportion d'adultes ayant manqué des jours de travail au cours des trois derniers mois en raison d'un problème de santé chronique⁴⁶ selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	7,4 %	3,8 %	3,6 %
55 ans et plus	4,9 %	5,7 %	-0,8 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	6,9 %	4,1 %	2,8 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2010 — Composante annuelle
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

En ce qui concerne les jours de travail manqués au cours des trois derniers mois en raison d'un problème de santé chronique, la proportion des femmes de 15 à 54 ans est plus élevée que celle des hommes. On constate le contraire en analysant la situation des femmes et des hommes de 55 ans et plus.

Septième indicateur : Discrimination dans les interactions avec des membres du personnel d'hôpitaux publics ou des professionnels de la santé

Tableau 6.13 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination dans leurs interactions avec des membres du personnel d'hôpitaux publics ou des professionnels de la santé selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	14,2 %	6,6 %	7,6 %
55 ans et plus	16,5 %	9,2 %	7,3 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	14,7 %	7,1 %	7,6 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

En ce qui concerne la discrimination subie dans leurs interactions avec des membres du personnel d'hôpitaux publics ou des professionnels de la santé, les proportions de femmes sont considérablement plus élevées que celles des hommes dans les deux groupes d'âge. On constate des différences de 7,3 % chez les 15 à 54 ans et de 7,6 % chez les 55 ans et plus.

⁴⁶ Problème de santé chronique : asthme, arthrite, hypertension artérielle, diabète, etc.

CHAPITRE 7 : JUSTICE ET SÉCURITÉ

Le présent chapitre aborde la situation des femmes et des hommes adultes en matière d'administration de la justice et de sécurité personnelle. Dix indicateurs sont utilisés :

- 1) l'expérience avec le système de justice;
- 2) la confiance dans le système de justice;
- 3) les contacts avec la police;
- 4) la confiance dans la police;
- 5) la discrimination dans les rapports avec la police ou les tribunaux;
- 6) la violence familiale;
- 7) les crimes haineux;
- 8) le fait d'être victime d'un crime;
- 9) la vulnérabilité au crime;
- 10) les séjours dans des refuges.

Les lois protégeant les droits de la personne s'appliquent à tous, y compris les personnes qui ont été détenues, arrêtées, accusées, condamnées et emprisonnées. Le principe de l'égalité de traitement dans l'administration du système de justice devrait être pertinent à tous les aspects de l'expérience des personnes qui ont affaire au système de justice. En outre, le droit international fixe des normes sur la façon dont les personnes doivent être traitées dans l'administration de la justice. Il garantit aussi le droit à la vie et à la sécurité de la personne.

Pour de plus amples renseignements, on peut consulter : Nations Unies (2005). *Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* — Canada.

Premier indicateur : Expérience avec le système de justice

Le pouvoir de l'État d'arrêter, de détenir et de punir est étroitement supervisé et soumis à nombreuses restrictions en vertu du droit constitutionnel canadien, du droit pénal et du droit international en matière des droits de la personne. Le droit national et international exige un traitement égal, sans discrimination pour ceux qui ont des rapports avec le système de justice.

Quatre mesures sont utilisées pour cet indicateur :

- les contacts avec le système de justice;
- la détention provisoire;
- les jugements;
- la libération conditionnelle.

Contacts avec le système de justice

Tableau 7.1 : Proportion d'adultes ayant eu affaire aux tribunaux criminels canadiens selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	12,7 %	16,4 %	-3,7 %
25 à 54 ans	19,5 %	28,7 %	-9,2 %
55 à 64 ans	21,2 %	31,0 %	-9,8 %
65 ans et plus	11,9 %	24,2 %	-12,3 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	17,4 %	26,3 %	-8,9 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à avoir eu affaire aux tribunaux criminels canadiens dans tous les groupes d'âge. Les différences entre les sexes augmentent en fonction de l'âge.

Détention provisoire⁴⁷

Tableau 7.2 : Nombre médian⁴⁸ de jours de détention provisoire des adultes de 18 ans et plus selon le type d'infraction et le sexe — année de référence 2010

Type d'infraction	Femmes	Hommes	+/-
Toutes les infractions	106	120	-14
Toutes les infractions au Code criminel	100	119	-19
Infractions au Code criminel (sauf la circulation routière)	99	114	-15
Crime contre la personne	128	162	-34
Crime contre la propriété	92	103	-11
Administration de la justice ¹	71	66	5
Autres infractions au Code criminel ²	130	148	-18
Infractions au Code criminel pour circulation routière ³	116	155	-39
Infractions aux autres lois fédérales ⁴	147	120	27

Source : Composante « Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes » de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle. Adapté du tableau 252-0055 dans la base de données CANSIM.

¹ Comprend les infractions telles que le manquement aux conditions de la probation, le défaut de se conformer à un ordre, etc.

² Comprend les infractions liées aux armes, à la prostitution, au fait de troubler la paix et les autres infractions au Code criminel.

³ Comprend la conduite avec les facultés affaiblies et les autres infractions au Code criminel relatives à la circulation.

⁴ Autres infractions aux lois fédérales réfèrent à des infractions aux lois et règlements adoptés par le gouvernement du Canada, telles que la *Loi sur les douanes*, *Loi sur l'assurance-emploi*, *Loi sur les armes à feu*, *la Loi sur les aliments et drogues*, *la Loi de l'impôt sur le revenu*, *la Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et le *Règlement sur les stupéfiants*. Sont exclues les infractions au Code criminel du Canada.

Sauf dans le cas des infractions aux autres lois fédérales et de celles relatives à l'administration de la justice, les femmes restent moins longtemps en détention provisoire que les hommes.

⁴⁷La détention provisoire représente la période qu'une personne passe en détention en attendant de comparaître devant le tribunal.

⁴⁸ Le point milieu du nombre de jours pris pour régler une cause, de la première à la dernière comparution.

Jugements rendus par le système de justice

Tableau 7.3 : Jugements rendus par le système de justice concernant les adultes de 18 ans et plus selon le type de jugement et le sexe⁴⁹ — années de référence 2011 et 2012

Type de jugement	Femmes	Hommes	+/-
Culpabilité	38,2 %	42,5 %	-4,3 %
Acquittement	2,7 %	3,6 %	-1,0 %
Arrêt ou retrait	57,3 %	52,1 %	5,2 %
Autres jugements	1,8 %	1,8 %	0,0 %

Source : Composante « Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes » de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle. Adapté du tableau 252-0053 dans la base de données CANSIM.

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les proportions de femmes qui reçoivent un verdict de « culpabilité » ou d'« acquittement » sont inférieures à celles des hommes.

Tableau 7.4 : Jugements rendus pour toutes les accusations d'infraction au Code criminel pour les adultes de 18 ans et plus selon le type de jugement et le sexe⁵⁰ — années de référence 2011 et 2012

Type de jugement	Femmes	Hommes	+/-
Culpabilité	38,6 %	41,8 %	-3,2 %
Acquittement	2,5 %	3,8 %	-1,3 %
Arrêt ou retrait	57,4 %	52,9 %	4,5 %
Autres jugements	1,5 %	1,5 %	0,0 %

Source : Composante « Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes » de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle. Adapté du tableau 252-0053 dans la base de données CANSIM.

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les proportions de femmes qui reçoivent un verdict de « culpabilité » ou d'« acquittement » sont inférieures à celles des hommes.

⁴⁹ Le sexe est déterminé en fonction du nom de l'accusé au Québec, produisant un taux relativement plus élevé de sexe inconnu. Il n'y a pas de données sur le sexe de l'accusé au Manitoba. De plus, nous avons exclu les accusations et les causes lorsque le sexe de l'accusé est inconnu ou lorsque l'accusé est une société morale.

⁵⁰ Ibid

Libération conditionnelle

Tableau 7.5 : Taux de libération conditionnelle accordée selon le type de libération et le sexe — années de référence 2010 et 2011

Type de libération	Femmes	Hommes	+/-
Semi-liberté ¹	80,6 %	60,8 %	19,8 %
Libération conditionnelle totale ²	61,5 %	38,1 %	23,4 %

Source : Sécurité publique du Canada, *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (Rapport annuel 2011). Adapté du tableau D1.

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

¹ La semi-liberté est un type de libération conditionnelle accordée par la Commission nationale des libérations conditionnelles selon laquelle les délinquants sont autorisés à participer aux activités communautaires en vue de la libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office. Les conditions exigent des délinquants qu'ils retournent tous les soirs à un établissement ou à une maison de transition sauf si autrement autorisé par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

² La libération conditionnelle totale est un type de libération conditionnelle accordée par la Commission nationale des libérations conditionnelles selon laquelle le reste de la peine est purgé sous supervision dans la collectivité.

Les proportions de femmes adultes qui ont obtenu une semi-liberté ou une libération conditionnelle totale sont considérablement supérieures à celles des hommes adultes.

Tableau 7.6 : Pourcentage de la « peine purgée » au moment de la libération conditionnelle selon le type de libération et le sexe — années de référence 2010 et 2011

Type de libération	Femmes	Hommes	+/-
Première semi-liberté ¹	29,2 %	31,7 %	-2,5 %
Première libération conditionnelle totale ²	36,6 %	37,9 %	-1,3 %

Source : Sécurité publique du Canada, *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (Rapport annuel 2011). Adapté du tableau D4.

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

¹ La semi-liberté est un type de libération conditionnelle accordée par la Commission nationale des libérations conditionnelles selon laquelle les délinquants sont autorisés à participer aux activités communautaires en vue de la libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office. Les conditions exigent des délinquants qu'ils retournent tous les soirs à un établissement ou à une maison de transition sauf si autrement autorisé par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

² La libération conditionnelle totale est un type de libération conditionnelle accordée par la Commission nationale des libérations conditionnelles selon laquelle la peine est purgée sous supervision dans la collectivité.

Les femmes purgeraient un pourcentage légèrement plus bas de leur peine avant d'obtenir une première semi-liberté ou une première libération conditionnelle totale.

Deuxième indicateur : Confiance dans le système de justice

Cet indicateur évalue le niveau de confiance des adultes dans le système de justice et les tribunaux.

Tableau 7.7 : Proportion d'adultes indiquant leur niveau de confiance dans le système de justice et les tribunaux selon le niveau de confiance, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Niveau de confiance	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Une grande confiance	11,8 %	18,0 %	-6,2 %	11,0 %	14,0 %	-3,0 %	7,4 %	13,6 %	-6,2 %	13,5 %	14,7 %	-1,2 %	11,0 %	14,7 %	-3,7 %
Une certaine confiance	58,0 %	59,8 %	-1,8 %	49,6 %	45,5 %	4,1 %	45,8 %	43,7 %	2,1 %	41,4 %	39,5 %	1,9 %	49,0 %	46,8 %	2,2 %
Peu de confiance	27,9 %	19,2 %	8,7 %	33,7 %	33,1 %	0,6 %	39,0 %	34,9 %	4,1 %	38,5 %	36,9 %	1,6 %	34,4 %	31,5 %	2,9 %
Aucune confiance	2,3 %	3,0 %	-0,7 %	5,7 %	7,5 %	-1,8 %	7,8 %	7,7 %	0,1 %	6,5 %	8,9 %	-2,4 %	5,6 %	6,9 %	-1,3 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Les proportions de femmes qui déclarent avoir « une grande confiance » dans le système de justice et les tribunaux sont inférieures à celles des hommes dans tous les groupes d'âge.

Troisième indicateur : Contact avec la police

Cet indicateur évalue les rapports des adultes avec la police pour une infraction aux règlements de la circulation, en tant que victimes d'un acte criminel ou parce qu'ils étaient en état d'arrestation.

Tableau 7.8 : Proportion d'adultes ayant eu affaire à la police selon le type de contact, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Type de contact	15 à 54 ans			55 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Infraction aux règlements de la circulation	12,5 %	21,3 %	-8,9 %	5,2 %	12,3 %	-7,2 %	10,1 %	18,7 %	-8,6 %
Victime d'un acte criminel	6,9 %	8,3 %	-1,4 %	3,5 %	3,5 %	0,0 %**	5,8 %	6,9 %	-1,1 %
En état d'arrestation	0,6 %	1,8 %	-1,2 %	0,1 %	0,3 %	-0,3 %	0,4 %	1,3 %	-0,9 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

En règle générale, il y a proportionnellement moins de femmes qui ont eu affaire à la police pour une infraction aux règlements de la circulation, en tant que victimes d'un acte criminel ou parce qu'elles étaient en état d'arrestation.

Quatrième indicateur : Confiance dans la police

Cet indicateur évalue le niveau de confiance que les adultes ont dans la police.

Tableau 7.9 : Proportion d'adultes indiquant leur niveau de confiance dans la police selon le niveau de confiance, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Niveau de confiance	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Une très grande confiance	21,8 %	21,2 %	0,6 %	30,0 %	29,2 %	0,8 %	33,5 %	34,0 %	-0,5 %	41,7 %	40,8 %	0,9 %	32,2 %	30,2 %	2,0 %
Assez de confiance	59,2 %	61,7 %	-2,5 %	55,4 %	53,7 %	1,7 %	52,8 %	51,2 %	1,6 %	48,7 %	47,7 %	1,0 %	54,5 %	53,8 %	0,7 %
Peu de confiance	17,1 %	13,1 %	4,0 %	12,9 %	14,3 %	-1,4 %	12,2 %	12,3 %	-0,1 %	8,3 %	9,7 %	-1,4 %	12,7 %	13,2 %	-0,5 %
Aucune confiance	1,9 %	4,0 %	-2,1 %	1,7 %	2,8 %	-1,1 %	1,5 %	2,5 %	-1,0 %	1,3 %	1,8 %	-0,5 %	1,6 %	2,8 %	-1,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

La constatation la plus importante à tirer de ces données est que les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à déclarer n'avoir « aucune confiance » dans la police, quel que soit le groupe d'âge.

Cinquième indicateur : Discrimination dans les interactions avec la police ou les tribunaux

Tableau 7.10 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination dans leurs interactions avec la police ou les tribunaux selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	6,5 %	14,2 %	-7,7 %
55 ans et plus	5,6 %	10,8 %	-5,2 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	6,3 %	13,6 %	-7,3 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

En ce qui concerne la discrimination subie dans leurs interactions avec la police ou les tribunaux, les proportions de femmes sont beaucoup plus faibles que celles des hommes dans tous les groupes d'âge.

Sixième indicateur : Violence familiale

Cet indicateur évalue la violence familiale en mesurant :

- la violence psychologique (à vie) de la part de l'actuel conjoint ou partenaire, ou de l'actuelle conjointe ou partenaire;
- l'exploitation financière (à vie) de la part de l'actuel conjoint ou partenaire, ou de l'actuelle conjointe ou partenaire;
- la violence physique de la part de l'actuel conjoint ou partenaire, ou de l'actuelle conjointe ou partenaire, dans les cinq dernières années;
- la violence psychologique (à vie) de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire;
- l'exploitation financière (à vie) de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire;
- la violence physique de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire, dans les cinq dernières années.

Violence psychologique (à vie) de la part de l'actuel conjoint ou partenaire, ou de l'actuelle conjointe ou partenaire

Tableau 7.11 : Proportion d'adultes ayant été, au cours de leur vie, victimes de violence psychologique de la part de leur actuel conjoint ou partenaire, ou de leur actuelle conjointe ou partenaire, selon le type de violence psychologique, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Type de violence psychologique	15 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Limiter les contacts que vous entretenez avec votre famille ou vos amis	2,2 %	2,6 %	-0,4 %	1,3 %	1,6 %	-0,3 %	1,7 %	2,5 %	-0,8 %	2,0 %	2,4 %	-0,5 %
Vous rabaisser ou vous dire des mots blessants	3,5 %	2,8 %	0,7 %	4,2 %	1,5 %	2,7 %	4,8 %	3,4 %	1,4 %	3,8 %	2,6 %	1,1 %
Ne pas vouloir que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	3,1 %	6,2 %	-3,1 %	1,7 %	1,5 %	0,2 %	3,0 %	1,9 %	1,1 %	2,8 %	4,6 %	-1,8 %
Exiger de savoir avec qui et où vous êtes en tout temps	3,9 %	6,8 %	-3,0 %	2,1 %	4,3 %	-2,3 %	5,1 %	3,4 %	1,6 %	3,7 %	5,8 %	-2,1 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à dire que leur actuel conjoint ou partenaire les rabaisse ou leur dit des mots blessants, quel que soit le groupe d'âge. On constate le contraire pour la catégorie « limite les contacts que vous entretenez avec votre famille ou vos amis ».

Tableau 7.12 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant été, au cours de leur vie, victimes de violence psychologique de la part de leur actuel conjoint ou partenaire, ou de leur actuelle conjointe ou partenaire, selon le type de violence psychologique et le sexe — année de référence 2009

Type de violence psychologique	Femmes	Hommes	+/-
Vous blesser ou menacer de blesser un de vos proches	0,5 %	0,3 %	0,2 %
Endommager ou détruire de vos biens ou votre propriété	0,7 %	0,3 %	0,4 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Une proportion légèrement plus élevée de femmes déclarent que leur conjoint ou partenaire actuel les a blessées ou a menacé de blesser un de leurs proches, ou a endommagé ou détruit de leurs biens ou leur propriété.

Exploitation financière (à vie) de la part de l'actuel conjoint ou partenaire, ou de l'actuelle conjointe ou partenaire

Tableau 7.13 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant été, au cours de leur vie, victime d'exploitation financière de la part de leur actuel conjoint ou partenaire, ou de leur actuelle conjointe ou partenaire, qui les empêche de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès malgré leurs demandes selon le sexe — année de référence 2009

Femmes	Hommes	+/-
1,1 %	0,5 %	0,6 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses à dire que leur actuel conjoint ou partenaire les a empêchées de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès.

Violence physique de la part de l'actuel conjoint ou partenaire, ou de l'actuelle conjointe ou partenaire, dans les cinq dernières années

Tableau 7.14 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant été victimes de violence physique de la part de leur actuel conjoint ou partenaire, ou de leur actuelle conjointe ou partenaire, dans les cinq dernières années selon le type de violence physique et le sexe — année de référence 2009

Type de violence physique	Femmes	Hommes	+/-
Vous menacer de vous frapper avec son poing ou un objet qui aurait pu vous blesser	1,5 %	1,9 %	-0,4 %
Vous lancer un objet qui aurait pu vous blesser	1,2 %	2,0 %	-0,8 %
Vous pousser, vous empoigner ou vous bousculer d'une façon qui aurait pu vous blesser	2,4 %	1,6 %	0,8 %
Vous gifler	0,7 %	1,8 %	-1,1 %
Vous donner des coups de pied, vous mordre ou vous donner un coup de poing	0,4 %	1,4 %	-1,0 %
Vous frapper avec un objet qui aurait pu vous blesser	0,4 %	0,6 %	-0,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement un peu moins nombreuses à avoir subi de la violence physique de la part de leur actuel conjoint ou partenaire, ou de leur actuelle conjointe ou partenaire, quel que soit le type de violence physique, sauf en ce qui concerne la troisième catégorie.

Violence psychologique (à vie) de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire

Tableau 7.15 : Proportion d'adultes ayant été, au cours de leur vie, victimes de violence psychologique de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire, selon le type de violence psychologique, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Type de violence psychologique	15 à 24 ans			25 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femme	Homme	+/-	Femme	Homme	+/-	Femme	Homme	+/-	Femme	Homme	+/-
Essayer de limiter les contacts que vous entreteniez avec votre famille ou vos amis	29,4 %	24,4 %	5,0 %	20,6 %	20,6 %	0,0 %**	15,4 %	13,3 %	2,1 %	26,6 %	22,3 %	4,3 %
Vous rabaisser ou vous dire des mots blessants	51,6 %	33,5 %	18,1 %	41,9 %	31,9 %	10,0 %	31,0 %	20,3 %	10,7 %	48,1 %	31,6 %	16,5 %
Ne pas vouloir que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	38,4 %	36,4 %	2,0 %	25,4 %	24,0 %	1,4 %	15,8 %	14,2 %	1,6 %	34,1 %	31,0 %	3,0 %
Exiger de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	32,5 %	29,9 %	2,6 %	16,4 %	20,8 %	-4,4 %	14,5 %	11,6 %	2,9 %	28,1 %	25,7 %	2,4 %
Endommager ou détruire de vos biens ou votre propriété	26,8 %	16,5 %	10,3 %	15,0 %	12,3 %	2,7 %	11,9 %	5,9 %	6,0 %	23,4 %	14,3 %	9,1 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

** La différence entre les femmes et les hommes est statistiquement non significative à 0,05.

Comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir subi de la violence psychologique de la part d'un ancien conjoint ou partenaire quel que soit le type de violence psychologique, sauf chez les 25 à 64 ans, puisque les hommes y sont proportionnellement plus nombreux à dire que leur ancienne conjointe ou partenaire exigeait de savoir avec qui et où ils étaient en tout temps.

Exploitation financière (à vie) de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire

Tableau 7.16 : Proportion d'adultes ayant été, au cours de leur vie, victime d'exploitation financière de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire, qui les empêchait de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès malgré leurs demandes selon le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	20,1 %	11,3 %	8,8 %
55 à 64 ans	15,6 %	10,7 %	4,9 %
65 ans et plus	15,3 %	5,8 %	9,5 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	18,9 %	10,5 %	8,3 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à dire qu'un ancien conjoint ou partenaire les a empêchées de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès, quel que soit le groupe d'âge. On note la différence la plus marquée chez les 65 ans et plus, puisque la proportion de femmes est 9,5 % plus élevée que celle des hommes.

Violence physique de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire, dans les cinq dernières années

Tableau 7.17 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant été victimes de violence physique de la part d'un ancien conjoint ou partenaire, ou d'une ancienne conjointe ou partenaire, dans les cinq dernières années selon le type de violence physique et le sexe — année de référence 2009

Type de violence physique	Femmes	Hommes	+/-
Vous menacer de vous frapper avec son poing ou un objet qui aurait pu vous blesser	13,9 %	9,0 %	4,9 %
Vous lancer un objet qui aurait pu vous blesser	10,7 %	9,8 %	0,9 %
Vous pousser, vous empoigner ou vous bousculer d'une façon qui aurait pu vous blesser	15,4 %	7,2 %	8,2 %
Vous gifler	7,3 %	8,1 %	-0,8 %
Vous donner des coups de pied, vous mordre ou vous donner un coup de poing	6,3 %	6,0 %	0,3 %
Vous frapper avec un objet qui aurait pu vous blesser	6,3 %	5,7 %	0,6 %
Vous battre	5,0 %	2,1 %	2,9 %
Tenter de vous étrangler	4,6 %	0,9 %	3,7 %
Utiliser ou menacer d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous	3,2 %	1,0 %	2,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Sauf pour la catégorie « vous gifler », les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir subi de la violence physique de la part de leur ancien conjoint ou partenaire, quel que soit le type de violence physique.

Septième indicateur : Crime haineux

Cet indicateur s'intéresse aux adultes qui disent être victimes de crimes haineux⁵¹ — des crimes motivés par la haine aux dires de la victime.

Tableau 7.18 : Proportion d'adultes indiquant avoir été victimes de crimes haineux selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	8,5 %	4,9 %	3,6 %
25 à 54 ans	3,8 %	3,9 %	-0,1 %
55 ans et plus	3,6 %	2,3 %	1,3 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	4,9 %	3,9 %	1,0 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Chez les 15 à 24 ans et les 55 ans et plus, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à dire être victimes de crimes haineux. On note la différence la plus marquée chez les 15 à 24 ans, puisque la proportion de femmes y est 3,6 % plus élevée que celle des hommes.

Tableau 7.19 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus indiquant avoir été victimes de crimes haineux en raison de leur sexe selon le sexe — année de référence 2009

Femmes	Hommes	+/-
25,8 %	6,8 %	19,0 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Comparativement aux hommes, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à dire être victimes de crimes haineux en raison de leur sexe.

⁵¹ La personne peut avoir indiqué plus d'un crime haineux.

Huitième indicateur : Fait d'être victime d'un acte criminel

Cet indicateur s'intéresse aux adultes qui ont indiqué avoir été victimes d'un acte criminel.

Tableau 7.20 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant indiqué avoir été victimes d'au moins un acte criminel selon le type d'acte criminel et le sexe — année de référence 2009

Type d'acte criminel ¹	Femmes	Hommes	+/-
Agression sexuelle ²	2,5 %	1,4 %	1,1 %
Vol qualifié ³	1,0 %	1,7 %	-0,7 %
Agression ⁴	8,9 %	12,5 %	-3,6 %
Menace ⁵	1,7 %	4,0 %	-2,3 %
Introduction par effraction ⁶	9,1 %	9,7 %	-0,6 %
Vol de véhicule automobile ⁷	1,1 %	1,6 %	-0,5 %
Vol de biens personnels ⁸	29,6 %	24,8 %	4,8 %
Vol de biens du ménage ⁹	27,8 %	30,0 %	-2,2 %
Vandalisme ¹⁰	34,2 %	33,8 %	0,4 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

¹ Les catégories sont mutuellement exclusives.

² Activité sexuelle forcée, tentative d'agression sexuelle ou attouchements sexuels non désirés (incluant se faire toucher, empoigner, embrasser ou caresser contre son gré).

³ Vol dont l'auteur était armé, menaçant ou violent.

⁴ Une attaque (où la victime est frappée, giflée, empoignée [agrippée violemment], jetée par terre ou battue), une menace en personne d'infliger des blessures physiques assez sérieuse pour que la victime y croit, ou un incident impliquant une arme. Les agressions sexuelles sont exclues, mais cela comprend seulement les menaces faites en personne de manière assez sérieuse pour que la victime y croit.

⁵ Cela comprend seulement les menaces en personne assez sérieuses pour que la victime y croit.

⁶ Introduction par effraction dans une résidence ou un autre bâtiment sur la propriété de la victime.

⁷ Vol de voiture, camion, fourgonnette, motocyclette, mobylette ou autre véhicule, ou d'accessoires ou de pièces automobiles.

⁸ Vol de biens personnels (argent, cartes de crédit, vêtements, bijoux, sac à main ou portefeuille). Contrairement au vol qualifié, dans ce cas-ci, le voleur ne s'attaque pas physiquement à la victime.

⁹ Vol de biens du ménage (alcool, vélos, équipement électronique, outils, appareils ménagers, etc.).

¹⁰ Dommages causés volontairement à des biens personnels ou à des biens du ménage.

Une proportion plus élevée de femmes et d'hommes disent avoir été victimes de « vol de biens personnels », de « vol de biens du ménage » ou de « vandalisme ».

Tableau 7.21 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus ayant indiqué le type d'acte criminel le plus grave dont ils ont été victimes selon le type d'acte criminel et le sexe — année de référence 2009

Type d'acte criminel	Femmes	Hommes	+/-
Agression sexuelle ¹	2,0 %	0,8 %	1,2 %
Vol qualifié ²	0,7 %	1,0 %	-0,3 %
Agression ³	2,4 %	4,5 %	2,1 %
Introduction par effraction ⁴	3,2 %	3,2 %	0,0 %
Vol de véhicule à moteur ⁵	2,5 %	2,9 %	-0,4 %
Vol de biens personnels ⁶	7,2 %	5,8 %	1,4 %
Vol de biens du ménage ⁷	4,1 %	5,4 %	-1,3 %
Vandalisme ⁸	3,3 %	3,4 %	0,1 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

¹ Ne comprend pas les actes de violence commis par le conjoint ou partenaire, par la conjointe ou partenaire, par un ancien conjoint ou partenaire ou par une ancienne conjointe ou partenaire.

² Comprend une tentative de vol qualifié.

³ Une attaque (où la victime est frappée, giflée, empoignée [agrippée violemment], jetée par terre ou battue), une menace en personne d'infliger des blessures physiques assez sérieuse pour que la victime y croit, ou un incident impliquant une arme. Les agressions sexuelles sont exclues, mais cela comprend seulement les menaces faites en personne de manière assez sérieuse pour que la victime y croit.

⁴ Comprend une tentative d'entrée par effraction.

⁵ Comprend une tentative de vol de véhicule automobile, ou un vol ou une tentative de vol de pièces ou d'accessoires d'un véhicule automobile.

⁶ Comprend une tentative de vol de biens personnels.

⁷ Comprend une tentative de vol de biens du ménage (alcool, vélos, équipement électronique, outils, appareils ménagers, etc.).

⁸ Dommages causés volontairement à des biens personnels ou à des biens du ménage.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à déclarer une « agression sexuelle », une « agression », un « vol de biens personnels » ou du « vandalisme » comme étant le crime le plus grave dont elles ont été victimes.

Neuvième indicateur : Vulnérabilité à la criminalité

Cet indicateur évalue la vulnérabilité au crime en mesurant :

- la vulnérabilité perçue à la criminalité si on se promène seul dans son quartier quand il fait noir;
- la vulnérabilité perçue à la criminalité si on attend ou utilise les transports en commun seul quand il fait noir;
- la vulnérabilité perçue à la criminalité si on est seul chez soi le soir ou la nuit.
- la perception de sécurité personnelle par rapport à la criminalité;
- le changement perçu quant au taux de criminalité dans le quartier.

Vulnérabilité perçue à la criminalité si on se promène seul dans son quartier quand il fait noir

Tableau 7.22 : Proportion d'adultes déclarant ne pas se sentir en sécurité s'ils se promènent seuls dans leur quartier quand il fait noir selon le niveau de sécurité, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Niveau de sécurité	15 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Tout à fait en sécurité	26,4 %	53,1 %	-26,7 %	22,8 %	54,8 %	-32,0 %	15,1 %	46,3 %	-31,2 %	24,0 %	52,3 %	-28,4 %
Plutôt en sécurité	48,9 %	40,3 %	8,6 %	41,5 %	37,8 %	3,7 %	26,0 %	33,7 %	-7,7 %	43,9 %	39,0 %	4,9 %
Pas très en sécurité	15,8 %	4,8 %	11,0 %	16,7 %	5,1 %	11,6 %	10,3 %	6,3 %	4,0 %	15,0 %	5,1 %	9,9 %
Pas du tout en sécurité	4,8 %	1,1 %	3,7 %	7,5 %	1,1 %	6,4 %	9,2 %	2,2 %	7,0 %	5,9 %	1,3 %	4,6 %
Ne marche jamais seul ou seule	4,1 %	0,6 %	3,5 %	11,5 %	1,1 %	10,4 %	39,5 %	11,5 %	28,0 %	11,2 %	2,3 %	9,0 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les hommes à déclarer se sentir « pas du tout en sécurité » et « pas très en sécurité » si elles se promènent seules dans leur quartier quand il fait noir. De plus, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer ne jamais marcher seules dans leur quartier quand il fait noir, surtout chez les 65 ans et plus.

Vulnérabilité perçue à la criminalité si on attend ou utilise les transports en commun seul quand il fait noir

Tableau 7.23 : Proportion d'adultes de 15 ans et plus déclarant se sentir inquiets s'ils attendent ou utilisent les transports en commun seuls, quand il fait noir, selon le degré d'inquiétude et le sexe — année de référence 2009

Degré d'inquiétude	Femmes	Hommes	+/-
Très inquiète ou inquiet	5,7 %	1,4 %	4,3 %
Plutôt inquiète ou inquiet	52,0 %	25,0 %	27,0 %
Pas du tout inquiète ou inquiet	42,4 %	73,6 %	-31,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Les femmes qui disent se sentir très inquiètes si elles attendent ou utilisent les transports en commun seules, quand il fait noir, sont 4,3 % plus nombreuses que les hommes. Par ailleurs, plus de 50 % des femmes se disent plutôt inquiètes dans ce genre de situation.

Vulnérabilité perçue à la criminalité si on est seul chez soi en soirée ou la nuit

Tableau 7.24 : Proportion des adultes indiquant leur degré d'inquiétude s'ils sont seuls chez eux en soirée ou la nuit selon le degré d'inquiétude, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Degré d'inquiétude	15 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Très inquiète ou inquiet	1,9 %	0,5 %	1,4 %	2,3 %	0,3 %	2,0 %	1,9 %	0,5 %	1,5 %
Plutôt inquiète ou inquiet	22,8 %	9,1 %	13,7 %	15,1 %	10,3 %	4,7 %	21,5 %	9,3 %	12,2 %
Pas du tout inquiète ou inquiet	74,8 %	90,0 %	-15,2 %	79,3 %	88,5 %	-9,1 %	75,6 %	89,8 %	-14,2 %
Jamais seule ou seul	0,6 %	0,4 %	0,2 %	3,3 %	0,9 %	2,4 %	1,1 %	0,5 %	0,6 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Les proportions de femmes qui disent se sentir très inquiètes ou plutôt inquiètes si elles sont seules à la maison en soirée ou la nuit sont plus élevées que celles des hommes, dans tous les groupes d'âge.

Sécurité personnelle par rapport à la criminalité

Tableau 7.25 : Proportion d'adultes déclarant leur niveau de satisfaction quant à la sécurité personnelle par rapport à la criminalité selon le niveau de satisfaction, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Niveau de satisfaction	15 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Très satisfait ou satisfaite	41,7 %	53,2 %	-11,5 %	46,4 %	54,5 %	-8,1 %	42,5 %	53,4 %	-10,9 %
Plutôt satisfait ou satisfaite	50,4 %	41,6 %	8,8 %	44,0 %	40,2 %	3,8 %	49,3 %	41,4 %	7,9 %
Plutôt insatisfait ou satisfaite	6,3 %	3,6 %	2,7 %	6,3 %	3,4 %	2,9 %	6,3 %	3,6 %	2,7 %
Très insatisfait ou satisfaite	1,2 %	1,3 %	-0,1 %	1,7 %	1,0 %	0,7 %	0,6 %	0,4 %	0,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à se dire très satisfaites quant à leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité.

Changement perçu du taux de criminalité dans le quartier

Tableau 7.26 : Proportion d'adultes indiquant avoir perçu un changement du taux de criminalité dans leur quartier au cours des cinq dernières années selon le taux de criminalité perçu, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Taux de criminalité perçu	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
A augmenté	28,1 %	23,3 %	4,8 %	31,7 %	25,5 %	6,2 %	28,4 %	23,3 %	5,1 %	28,2 %	24,7 %	3,5 %	30,1 %	24,7 %	5,4 %
A diminué	6,1 %	7,1 %	-1,0 %	4,8 %	6,7 %	-1,9 %	5,3 %	9,3 %	-4,0 %	4,0 %	6,7 %	-2,7 %	4,9 %	7,1 %	-2,2 %
Est demeuré le même	65,8 %	69,6 %	-3,8 %	63,4 %	67,8 %	-4,4 %	66,3 %	67,4 %	-1,1 %	67,8 %	68,6 %	-0,8 %	65,0 %	68,2 %	-3,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Peu importe l'âge, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à percevoir une augmentation du taux de criminalité dans leur quartier au cours des cinq dernières années.

Dixième indicateur : Séjours dans des refuges

Cet indicateur s'intéresse aux femmes victimes et enfants victimes de mauvais traitements qui ont séjourné dans des refuges.

Tableau 7.27 : Aperçu d'une journée des femmes de 15 ans et plus résidant dans un refuge parce qu'elles sont victimes de mauvais traitements selon la raison donnée par les femmes — année de référence 2010

Raison ¹	Pourcentage de femmes dans un refuge
Mauvais traitements physiques	15,4 %
Agression sexuelle	7,2 %
Exploitation financière	11,3 %
Mauvais traitements psychologiques	18,9 %
Menaces	11,4 %
Harcèlement	7,9 %
Autres formes de mauvais traitement	2,8 %
Pour protéger les enfants contre les mauvais traitements physiques	3,6 %
Pour protéger les enfants contre l'agression sexuelle	1,4 %
Pour protéger les enfants contre les mauvais traitements psychologiques	6,9 %
Pour protéger les enfants contre les menaces	3,1 %
Pour protéger les enfants contre la négligence	2,3 %
Pour empêcher les enfants d'être témoins de mauvais traitements subis par leur mère	7,4 %
Raison inconnue	0,5 %

Source : Enquête sur les maisons d'hébergement de 2010. Adapté du tableau 256-0014 dans la base de données CANSIM. Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

¹ Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les femmes peuvent avoir donné plusieurs raisons d'avoir cherché refuge.

Sur le total de femmes victimes qui résidaient dans des refuges en 2010, une proportion de 18,9 % était hébergée pour échapper à des mauvais traitements psychologiques, 15,4 %, à des mauvais traitements physiques, et 11,4 %, à des menaces.

CHAPITRE 8 : ENGAGEMENT POLITIQUE ET INCLUSION SOCIALE

L'engagement politique et l'inclusion sociale reflètent la participation politique et communautaire ainsi que la cohésion sociale. Ils ont des répercussions directes sur le bien-être économique⁵².

Le présent chapitre aborde trois indicateurs :

- 1) l'engagement politique;
- 2) l'inclusion sociale;
- 3) la discrimination dans le quotidien.

La législation canadienne ainsi que l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques reconnaissent que toute personne a le droit de voter et de participer à la vie publique de son pays, sans discrimination.

Dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'article 7 prévoit que les femmes ont un droit égal à celui des hommes de participer à la vie politique et publique.

L'article 13 stipule que les femmes devraient avoir le même droit que les hommes de participer aux activités récréatives, aux sports et à tous les aspects de la vie culturelle.

⁵²Putnam, R. (2000). *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster.

Premier indicateur : Engagement politique

L'engagement politique concerne les adultes qui ont voté lors des élections fédérales, provinciales et municipales ou locales.

Tableau 8.1 : Proportion d'adultes de 18 ans et plus ayant voté lors des élections selon le palier électoral, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2008

Palier électoral	18 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (18 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Fédéral	44,5 %	45,7 %	-1,2 %	71,0 %	71,2 %	-0,2 %	87,0 %	86,0 %	1,0 %	87,4 %	80,2 %	7,2 %	73,4 %	73,3 %	0,1 %
Provincial	43,4 %	44,0 %	-0,6 %	71,0 %	70,2 %	0,8 %	88,4 %	87,2 %	1,2 %	89,2 %	89,1 %	0,1 %	73,8 %	72,6 %	1,2 %
Municipal	34,3 %	29,0 %	5,3 %	58,0 %	53,5 %	4,5 %	75,1 %	73,8 %	1,3 %	79,8 %	82,4 %	-2,6 %	61,8 %	58,1 %	3,7 %

Source : Enquête sociale générale de 2008, cycle 22 sur les réseaux sociaux

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

En ce qui concerne les tendances de vote, on note la différence la plus marquée chez les 65 ans et plus, puisque les femmes ont été 7,2 % plus nombreuses que les hommes à avoir voté aux élections fédérales. Fait à noter, les proportions des femmes et des hommes ayant voté aux élections fédérales, provinciales et municipales ou locales suivent une courbe croissante à mesure que l'âge augmente.

Deuxième indicateur : Inclusion sociale

Cet indicateur est mesuré par :

- a) le sentiment d'appartenance à la communauté locale;
- b) le bénévolat;
- c) la participation à des activités ou à des groupes de citoyens;
- d) la découverte de contenu haineux ou violent sur Internet.

Sentiment d'appartenance à la communauté locale

Tableau 8.2 : Proportion d'adultes ayant évalué leur sentiment d'appartenance à leur communauté locale selon le sentiment d'appartenance, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2008

Sentiment d'appartenance	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Très fort	13,6 %	14,6 %	-1,1 %	20,8 %	18,9 %	1,9 %	28,1 %	27,9 %	0,2 %	33,8 %	32,8 %	1,0 %	22,9 %	21,4 %	1,4 %
Plus ou moins fort	53,5 %	50,3 %	3,2 %	53,4 %	53,5 %	-0,1 %	50,3 %	52,0 %	-1,7 %	51,0 %	51,4 %	-0,5 %	52,6 %	52,4 %	0,1 %
Plus ou moins faible	22,8 %	24,9 %	-2,0 %	18,1 %	19,2 %	-1,1 %	15,1 %	13,9 %	1,1 %	11,5 %	10,8 %	0,8 %	17,3 %	18,2 %	-0,9 %
Très faible	10,1 %	10,2 %	-0,1 %	7,7 %	8,4 %	-0,7 %	6,5 %	6,1 %	0,4 %	3,7 %	5,0 %	-1,3 %	7,7 %	7,9 %	-0,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2008, cycle 22 sur les réseaux sociaux
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

On note des différences minimales entre les proportions des femmes et celles des hommes quant au sentiment d'appartenance à leur communauté locale. Toutefois, il convient de remarquer que la proportion des femmes et des hommes qui déclarent un « très fort » sentiment d'appartenance à leur communauté locale augmentent en fonction de l'âge.

Bénévolat

Tableau 8.3 : Proportion d'adultes ayant fait du bénévolat pour un organisme dans les 12 derniers mois selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2010

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	49,4 %	41,0 %	8,4 %
25 à 54 ans	39,8 %	35,1 %	4,7 %
55 à 64 ans	38,5 %	35,7 %	2,8 %
65 ans ou plus	34,5 %	35,1 %	-0,6 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	40,2 %	36,1 %	4,0 %

Source : Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au temps)

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Sauf chez les 65 ans et plus, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à faire du bénévolat.

Participation à des activités ou à des groupes de citoyens

Tableau 8.4 : Proportion d'adultes ayant participé à au moins un groupe de citoyens⁵³ au cours des 12 derniers mois selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2008

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	66,9 %	69,6 %	-2,7 %
25 à 54 ans	65,0 %	67,9 %	-2,9 %
55 à 64 ans	62,8 %	69,0 %	-6,2 %
65 ans ou plus	51,8 %	60,7 %	-8,9 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	62,7 %	67,3 %	-4,6 %

Source : Enquête sociale générale de 2008, cycle 22 sur les réseaux sociaux

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les proportions de femmes qui ont participé à au moins un groupe de citoyens au cours des 12 derniers mois sont inférieures à celles des hommes.

⁵³Un groupe de citoyens peut être un syndicat, une association professionnelle, un parti ou organisme politique, un organisme sportif ou récréatif, un organisme culturel, éducatif ou de loisirs, un groupe d'appartenance religieuse, un groupe scolaire ou communautaire, une association de quartier, une association de citoyens, un club social, une société fraternelle, etc.

Tableau 8.5 : Proportion d'adultes ayant participé à un ou des groupes de citoyens au cours des 12 derniers mois selon le type de groupe de citoyens, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2008

Type de groupe de citoyens	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Syndicat ou association professionnelle	16,4 %	16,9 %	-0,6 %	35,6 %	38,9 %	-3,3 %	27,6 %	37,7 %	-10,1 %	7,3 %	16,5 %	-9,3 %	26,6 %	31,8 %	-5,2 %
Parti ou organisme politique	2,4 %	4,7 %	-2,3 %	4,3 %	5,9 %	-1,6 %	6,6 %	10,3 %	-3,6 %	6,6 %	11,4 %	-4,8 %	4,7 %	7,1 %	-2,4 %
Organisme sportif ou récréatif ¹	35,8 %	49,1 %	-13,3 %	27,0 %	34,0 %	-7,0 %	19,5 %	25,8 %	-6,3 %	15,4 %	20,5 %	-5,1 %	25,3 %	33,5 %	-8,2 %
Organisme culturel, éducatif ou de loisirs ²	25,7 %	18,3 %	7,4 %	19,6 %	18,0 %	1,7 %	23,9 %	21,1 %	2,8 %	20,6 %	18,8 %	1,8 %	21,4 %	18,6 %	2,8 %
Groupe d'appartenance religieuse ³	17,9 %	11,5 %	6,4 %	16,2 %	14,0 %	2,2 %	20,7 %	17,4 %	3,3 %	23,6 %	20,2 %	3,4 %	18,4 %	14,9 %	3,5 %
Groupe scolaire, association de quartier, association de citoyens ou groupe communautaire ⁴	34,5 %	28,0 %	6,4 %	24,7 %	16,0 %	8,7 %	17,8 %	16,1 %	1,7 %	14,3 %	13,4 %	0,9 %	23,5 %	17,7 %	5,8 %
Club social ou société fraternelle ⁵	4,1 %	4,2 %	-0,1 %	6,3 %	8,5 %	-2,2 %	13,0 %	15,5 %	-2,5 %	14,6 %	21,6 %	-7,1 %	8,3 %	10,7 %	-2,4 %

Source : Enquête sociale générale de 2008, cycle 22 sur les réseaux sociaux

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

¹Comme une ligue de hockey, un club de santé ou un club de golf.

²Comme une troupe de théâtre, un cercle de lecture ou un club de bridge.

³Comme un groupe de jeunes associé à une église ou une chorale.

⁴Comme une association de parents-instituteurs, une association d'anciens élèves, Parents-Secours et un groupe de surveillance de quartier.

⁵Comme le Club Kiwanis, les Chevaliers de Colomb ou la Légion.

Peu importe l'âge, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à participer à un organisme culturel, éducatif ou récréatif, à un groupe d'appartenance religieuse, ou à un groupe scolaire, une association de quartier, une association de citoyens ou un groupe communautaire. En revanche, dans tous les groupes d'âge, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à participer à un syndicat ou une association professionnelle, à un parti ou organisme politique, un organisme sportif ou récréatif, ou dans un club social ou une société fraternelle.

Découverte de contenu haineux ou violent sur Internet

Tableau 8.6 : Proportion d'adultes ayant découvert par hasard, en naviguant sur Internet, du contenu qui fait la promotion de la haine ou de la violence envers un groupe particulier selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	26,3 %	32,5 %	-6,2 %
25 à 54 ans	10,0 %	17,0 %	-7,0 %
55 ans et plus	6,0 %	9,1 %	-3,1 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	12,2 %	18,3 %	-6,1 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les chiffres sont arrondis au nombre entier le plus proche.
Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à avoir découvert par hasard du contenu qui fait la promotion de la haine ou de la violence envers un groupe particulier, en naviguant sur Internet.

Tableau 8.7 : Proportion d'adultes ayant découvert par hasard, en naviguant sur Internet, du contenu qui fait la promotion de la haine ou de la violence envers un groupe particulier, et qui leur a donné l'impression que les femmes étaient visées, selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	15,3 %	18,9 %	-3,6 %
25 à 54 ans	22,7 %	15,3 %	7,4 %
55 ans et plus	18,6 %	19,4 %	-0,8 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	19,2 %	17,0 %	2,2 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les chiffres sont arrondis au nombre entier le plus proche.
Les données manquantes sont exclues.

Chez les 15 à 25 ans et les 55 ans et plus, les femmes sont proportionnellement un peu moins nombreuses que les hommes à avoir découvert par hasard, en naviguant sur Internet, du contenu qui fait la promotion de la haine ou de la violence envers un groupe particulier, et qui leur a donné l'impression que les femmes étaient visées. Toutefois, chez les 25 à 54 ans, la proportion de femmes qui ont découvert par hasard un tel contenu est 7,4 % supérieure à celle des hommes.

Troisième indicateur : Discrimination dans le quotidien

Cet indicateur évalue la discrimination dans le quotidien en mesurant :

- la discrimination générale;
- la discrimination en raison de caractéristiques personnelles;
- la discrimination dans les services ou les loisirs;
- la discrimination dans la rue;
- la discrimination dans un magasin, une banque ou un restaurant;
- la discrimination dans les transports publics;
- la discrimination au moment de franchir la frontière vers le Canada.

Discrimination générale

Tableau 8.8 : Proportion d'adultes qui rapportent avoir subi de la discrimination selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	21,8 %	22,0 %	-0,2 %
25 à 54 ans	19,2 %	14,6 %	4,6 %
55 à 64 ans	15,2 %	11,8 %	3,4 %
65 ans ou plus	6,0 %	4,3 %	1,7 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	16,7 %	14,0 %	2,8 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation

Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.

Les données manquantes sont exclues.

Sauf chez les 15 à 24 ans, les proportions de femmes qui rapportent avoir subi de la discrimination sont plus élevées que celles des hommes.

Discrimination en raison de caractéristiques personnelles

Tableau 8.9 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination en raison de leurs caractéristiques personnelles selon la caractéristique personnelle, le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Caractéristique personnelle donnant lieu à de la discrimination	15 à 24 ans			25 à 54 ans			55 à 64 ans			65 ans et plus			Population adulte totale (15 ans et plus)		
	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-	Femmes	Hommes	+/-
Sexe	6,9 %	2,1 %	4,8 %	8,9 %	3,1 %	5,7 %	6,2 %	1,7 %	4,5 %	1,2 %	0,4 %	0,8 %	6,8 %	2,4 %	4,4 %
Origine ethnique ou culture	7,2 %	7,1 %	0,1 %	6,2 %	6,7 %	-0,5 %	3,4 %	5,5 %	-2,0 %	1,0 %	1,0 %	0,0 %**	5,1 %	5,8 %	-0,7 %
Race ou couleur	6,5 %	7,1 %	-0,6 %	6,0 %	6,5 %	-0,4 %	3,1 %	4,6 %	-1,5 %	1,0 %	0,7 %	0,3 %	4,8 %	5,5 %	-0,7 %
Religion	4,4 %	4,6 %	-0,2 %	3,0 %	2,1 %	0,9 %	2,0 %	1,5 %	0,5 %	1,2 %	0,8 %	0,4 %	2,7 %	2,2 %	0,5 %
Âge	7,5 %	5,8 %	1,7 %	2,8 %	2,1 %	0,7 %	5,2 %	2,8 %	2,4 %	2,9 %	1,5 %	1,4 %	3,9 %	2,8 %	1,1 %
Langue	2,7 %	3,9 %	-1,2 %	3,8 %	3,5 %	0,3 %	2,9 %	2,5 %	0,4 %	0,7 %	0,8 %	-0,1 %	2,9 %	3,0 %	-0,1 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à une décimale.
Les valeurs manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à indiquer avoir subi de la discrimination en raison de leur sexe ou de leur âge. De plus, sauf chez les 15 à 24 ans, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à indiquer avoir subi de la discrimination en raison de leur religion ou de leur langue.

Tableau 8.10 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination en raison de leur apparence physique, autre que la couleur de leur peau, selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	8,4 %	7,6 %	0,8 %
25 à 54 ans	5,1 %	3,4 %	1,7 %
55 ans et plus	1,7 %	1,3 %	0,4 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	4,5 %	3,5 %	1,0 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Peu importe l'âge, les proportions de femmes qui indiquent avoir subi de la discrimination en raison de leur apparence physique, autre que la couleur de leur peau, sont plus élevées que celles des hommes.

Discrimination dans les services ou les loisirs

Tableau 8.11 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination dans au moins un service ou un loisir⁵⁴ selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	68,5 %	75,9 %	-7,4 %
25 à 54 ans	59,9 %	57,6 %	2,3 %
55 à 64 ans	56,1 %	46,3 %	9,8 %
65 ans ou plus	61,2 %	54,0 %	7,2 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	61,1 %	60,6 %	0,5 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Sauf chez les 15 à 24 ans, les proportions de femmes qui indiquent avoir subi de la discrimination dans au moins un service ou loisir sont plus élevées que celles des hommes.

⁵⁴ Par services et loisirs, on entend les situations vécues dans la rue, un magasin, une banque, un restaurant, un autobus, un train, un avion, un métro, un moyen de transport léger et rapide ou à bord d'un traversier ou d'un autre moyen de transport, ainsi que celles vécues en tant que participant à une activité sportive, membre d'une organisation sportive ou citoyen franchissant la frontière vers le Canada.

Discrimination dans la rue

Tableau 8.12 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination dans la rue selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	34,2 %	51,0 %	-16,8 %
25 à 54 ans	29,1 %	33,6 %	-4,5 %
55 à 64 ans	20,5 %	22,2 %	-1,7 %
65 ans ou plus	26,3 %	28,0 %	-1,7 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	28,7 %	36,2 %	-7,5 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à la décimale.
Les données manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à indiquer avoir subi de la discrimination dans la rue. On note la différence la plus marquée chez les 15 à 24 ans, puisque la proportion de femmes y est 16,8 % inférieure à celle des hommes.

Discrimination dans un magasin, une banque ou un restaurant

Tableau 8.13 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination dans un magasin, une banque ou un restaurant selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	44,7 %	30,5 %	14,2 %
25 à 54 ans	41,2 %	33,3 %	7,9 %
55 à 64 ans	40,5 %	24,9 %	15,6 %
65 ans ou plus	42,6 %	37,8 %	4,8 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	41,8 %	31,7 %	10,1 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à une décimale.
Les valeurs manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à indiquer avoir subi de la discrimination dans un magasin, une banque ou un restaurant. On note les différences les plus marquées chez les 15 à 24 ans et les 55 à 64 ans, puisque les proportions de femmes y sont respectivement 14,2 % et 15,6 % supérieures à celles des hommes.

Discrimination dans les transports publics⁵⁵

Tableau 8.14 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination dans les transports publics selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 24 ans	22,7 %	18,3 %	4,4 %
25 à 54 ans	14,3 %	13,7 %	0,6 %
55 ans et plus	10,7 %	8,8 %	1,9 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	17,9 %	14,0 %	3,9 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à une décimale.
Les valeurs manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à indiquer avoir subi de la discrimination dans les transports publics.

Discrimination au moment de franchir la frontière vers le Canada

Tableau 8.15 : Proportion d'adultes indiquant avoir subi de la discrimination au moment de franchir la frontière vers le Canada selon le groupe d'âge et le sexe — année de référence 2009

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	+/-
15 à 54 ans	9,0 %	10,5 %	-1,6 %
55 ans et plus	8,3 %	9,0 %	-0,8 %
Population adulte totale (15 ans et plus)	8,8 %	10,3 %	-1,5 %

Source : Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation
Tous les pourcentages sont arrondis à une décimale.
Les valeurs manquantes sont exclues.

Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à indiquer avoir subi de la discrimination au moment de franchir la frontière vers le Canada.

⁵⁵ Par transports publics, on entend l'autobus, le train, le métro, le traversier, etc.

BIBLIOGRAPHIE

F

Frank, J.W. et Mustard, J.F. (1994). « The Determinants of Health from a Historical Perspective » dans *Daedalus* 123 (4), p. 1 à 17.

G

Giles, Philip (2004). *Mesure de faible revenu au Canada*, Série de documents de recherche – Revenu, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu. N° 75F0002MIF au catalogue – n° 011.

L

Loi canadienne sur la santé, L.R.C, ch. C-6. (1985).

Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. ch. H-6 (1985).

Luffman, Jacqueline (2006). « Mesurer l'abordabilité du logement », dans *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, n° 11. N° 75 001-XIF au catalogue,

O

Organisation des Nations Unies. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

_____. Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2005). *Mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : cinquième rapport périodique présenté par les États parties en vertu des articles 16 et 17 de l'alliance – Canada*, ONU Doc E/C.12/CAN/5.

_____. (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI)

_____. Programme de développement des Nations Unies (2006). *Rapport sur le développement humain*.

R

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2010). *Indicateurs de mieux-être au Canada : apprentissage – niveau de scolarité*.

S

Santé Canada (2006). *Canadiens en santé : un rapport fédéral sur les indicateurs comparables de la santé 2006*.

Sécurité publique du Canada (2011). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (Rapport annuel 2011).

Statistique Canada. (2006). *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière de 2005*.

_____. (2006). *Recensement de 2006 : 2A (Formulaire abrégé)*.

_____. (2006). *Recensement de 2006 : 2B (Formulaire long)*.

_____. (2007). *Enquête nationale auprès des diplômés (promotion de 2005)*.

_____. (2007). *Indicateurs de la santé*. N° 82-221-XIF au catalogue.

_____. (2008). *Cahier des codes du recensement de 2006*.

_____. (2008). *Enquête nationale auprès des diplômés (promotion de 2005) — Questionnaire de parution*.

_____. (2008). *Enquête sociale générale de 2008, cycle 22 sur les réseaux sociaux*.

_____. (2008). *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*.

_____. (2009). *Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation — Fichier d'incident*.

_____. (2010). *Dictionnaire du recensement de 2006*.

_____. (2010). *Enquête sociale générale de 2009, cycle 23 sur la victimisation — Fichier analytique principal*.

_____. (2010). *Enquête sociale générale de 2010, cycle 24 sur l'emploi du temps (bien-être et stress lié au manque de temps)*.

_____. (2010). *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu — Dictionnaire électronique des données*.

_____. (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Composante annuelle — Dictionnaire des données*.

_____. (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Composante annuelle — Fichier maître*.

_____. (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Composante annuelle — Questionnaire de 2010*.

_____. (2010). *Les lignes de faible revenu, 2008 2009*, Série de documents de recherche — Revenu, Ottawa, n° 75F0002M au catalogue — n° 005.

_____. (2011). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Composante annuelle — Fichier principal*.

_____. (2011). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Composante annuelle — Questionnaire de 2011*.

_____. (2011). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Composante annuelle 2009-2010, contenu commun — Spécifications des variables dérivées VD*.

_____. (2011). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2011 — Composante annuelle — Spécifications des variables dérivées VD*.

_____. (2011). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Dictionnaire des données*.

_____. (2011). *Statistique canadienne de l'état civil — Base de données sur les décès*.

_____. (2011). *Statistique canadienne de l'état civil — Base de données sur les naissances*.

_____. (2011). *Statistique de l'état civil – Données sur les mortalités*.

_____. (2011). *Dictionnaire du recensement. Année du recensement 2011*.

_____. (2013). *Enquête sociale générale, cycle 25, questionnaire sur la famille*.

_____. (2013). *Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle de 2011-2012*.